

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE

DIRECTEUR : Arthur de la Borderie
SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : Emile Grimaud

VINGT-SIXIÈME ANNÉE

SIXIÈME SÉRIE. — TOME II

(TOME LII DE LA COLLECTION)

6^e Livraison. — Décembre 1882.



NANTES

BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1882

TABLE DES ARTICLES

I. LES CANONS DE BOIS DE LA VILLE DE RENNES EN 1419, par M. Arthur de la Borderie	417
II. UN POÈTE BRETON IGNORÉ. — DU BOIS-HUS, par M. Olivier de Gourcuff	426
III. LA BRETAGNE AVANT LA RÉVOLUTION. — LE PAR- LEMENT DE BRETAGNE EN 1788 (suite), par M. Barthélemy Pocquet	457
IV. LA LOGE DU PRÉFET MARITIME, anecdote lorien- taise, par M. Albert Macé	463
V. BIOGRAPHIES VENDÉENNES. — M. FORTUNÉ PAREN- TEAU, CONSERVATEUR DU MUSÉE DE L'ORATOIRE A NANTES, par M. P. du Dréneuc	469
VI. NOTICES ET COMPTES RENDUS. — <i>Les Heures gothiques et la littérature pieuse aux XV^e et XVI^e siècles</i> , de M. Félix Soleil , par M. L. M. — <i>La Mission de Marguerite</i> , de M. du Campfranc , par M. Arthur de la Borderie . — <i>Œuvres nouvelles de Des Forges Maillard</i> , T. II, <i>Lettres nouvelles</i> ; publication de la Société des Bibliophiles bretons, par M. T. de Laroque . — <i>Le Pouillé historique du diocèse de Rennes</i> , de M. l'abbé Guillot de Corson . — <i>Les Chevaliers bre- tons de Saint-Michel</i> , par M. Gaston de Carné . — <i>Histoire du sentiment de la nature: prolégo- mènes</i> , par M. Victor de Laprade . — <i>La Revue de la Révolution</i>	474
VII. CHRONIQUE, par M. Louis de Kerjean	494
VIII. BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE....	496

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration de la *Revue de Bretagne et de Vendée* doit être adressé, franc de port, à M. ÉMILE GRIMAUD, Secrétaire de la Rédaction, place du Commerce, 4, à Nantes.

LES CANONS DE BOIS

DE LA VILLE DE RENNES

EN 1419

On s'est peu occupé jusqu'ici de l'histoire de l'artillerie en Bretagne. Cependant, il y a quelques années, M. Quesnel, archiviste d'Ille-et-Vilaine, correspondant du Comité des travaux historiques, adressa à ce comité la copie d'une lettre de François I^{er}, duc de Bretagne, de l'an 1449, portant exemption de fouages, aides, emprunts et de toutes autres subventions, en faveur des frères Millon, de la paroisse de Saint-Gilles, près Rennes, afin de décider ces particuliers qui étaient, dit le duc, « bien informez en l'art et « mestier d'artillerie, à ne pas aller demeurer autre part ».

En rendant compte au Comité de cette communication, M. Aurélien de Courson cita une lettre du roi d'Angleterre Richard II, du 16 mars 1378, ordonnant d'acheter à Londres deux grands et deux petits canons et 600 boulets de pierre, pour l'armement du château de Brest. Le fait de tirer ces engins de Londres persuada au docte rapporteur qu'on n'en faisait point de tels en Bretagne et lui inspira cette conclusion : « Il est à croire qu'en 1449, lorsque « le duc François I^{er} faisait appel à la science balistique des frères « Millon, il n'existait encore dans la péninsule bretonne aucune « fabrique de canons ».

Cette proposition nous étonna. Nous remontâmes au document

¹ *Revue des Sociétés savantes*, année 1876, p. 488.

² *Ibid.*, p. 489.

d'où elle était née ; nous vîmes que, par ce mandement du 16 mars 1378, le roi d'Angleterre ordonnait d'acheter à Londres, pour porter au château de Brest, bien autre chose que des canons et des boulets de pierre, — par exemple, 100 arcs, 300 gerbes de flèches, 20.000 clous grands et petits, 300 livres de salpêtre, 100 livres de soufre, un tonneau de charbon de saule, 6 haches, 100 jambons, etc.¹. Conclura-t-on de là qu'en 1378 on ne faisait en Bretagne ni flèches, ni clous, ni haches ? qu'on n'y trouvait ni jambon, ni soufre, ni charbon ? Non, évidemment. Mais, à cette date, l'Angleterre et la France étaient en guerre ; l'Angleterre et son allié le duc de Bretagne Jean IV ne possédaient plus que Brest dans le duché, tout le reste de la péninsule étant aux mains du roi de France. Voilà pourquoi le roi Richard n'en pouvait rien tirer ; on aurait fait des canons à Rennes, à Nantes, à Vannes, même à Quimper ou Morlaix, il n'en eût pas moins été contraint de prendre hors de Bretagne ceux qu'il lui fallait pour Brest.

Ce fait et ce document écartés, il reste à rechercher les mentions les plus anciennes de l'artillerie en Bretagne.

La première, à notre connaissance, se trouve dans l'enquête faite à Angers en 1371 pour la canonisation de Charles de Blois, où la déposition du 71^e témoin est ainsi rapportée :

« Guillaume Juste, bourgeois de St-Malo, dit avoir entendu dire à plusieurs personnes qui furent au siège de Bécherel (en 1363), qu'il y avait là un écuyer appelé Bertrand de Beaumont, lequel déclarait ne point croire à la sainteté de monseigneur Charles, ajoutant que, s'il le pouvait, il ferait tirer sur lui un coup de canon : lui-même aussitôt il en reçut un de l'ennemi et en mourut sur-le-champ¹. »

Il est assez difficile de reconnaître ici quel parti suivait ce Bertrand de Beaumont, celui de Charles de Blois qui assiégeait la

¹ Rymer, *Fœdera*, édit. de 1740, t. III, 3^e part., p. 74, et D. Morice, *Preuves de l'hist. de Bret.*, II, col. 202.

² D. Morice, *Pr. de l'histoire de Bretagne*, II, col. 30.

place, ou celui de Jean de Montfort qui la défendait : sa menace éventuelle d'un coup de canon montre que son parti usait de l'artillerie, sa mort par le canon ennemi prouve qu'il y en avait des deux côtés.

Vingt-trois ans plus tard, en 1386, les bâtiments armés au Croisic par Jean de Montfort, devenu le duc Jean IV, pour aller en Espagne chercher sa fiancée Jeanne de Navarre, portaient du canon.

L'année suivante (1387), ce même duc assiégeait la place de Brest, que les Anglais, naguère ses alliés, ne voulaient pas lui remettre. Nous avons entre les mains un fragment de compte manuscrit relatif aux dépenses du duc pour ce siège en juillet 1387, nous y lisons cet article : « A Perrot Le Potier et Guillaume Julou, *canonniers*, à chacun ouyt livres. »

Treize ans plus tard, au lendemain de la mort de Jean IV¹, on dressa les inventaires des *artilleries* garnissant les diverses forteresses du domaine ducal ; le Trésor des chartes des ducs de Bretagne nous a conservé l'inventaire du château d'Aurai, dressé le 16 décembre 1399, et celui du château de l'Hermine à Vannes, du 23 janvier suivant. Ici le mot *artilleries* désigne (comme toujours au moyen-âge) toutes sortes d'engins, d'armes et de munitions de guerre quelconques, dont les armes à feu ne font qu'une partie. Voici ce qui concerne ces dernières dans l'inventaire d'Aurai :

« Assavoir est, I. canon de fer, assis en son siège, garni de ses apparailz, sur la grande tour.

« Item, Ie. bouete de leton pour I. grant canon.

« Item, sur le portal, I. grant canon de fer.

« Item, une pochée de poudre de canon².

Voici maintenant l'artillerie à feu du château de l'Hermine :

« Item, ouyt canons.

¹ Mort dans la nuit du 1^{er} au 2 novembre 1399.

² Arch. de la Loire-Inf^{re}, *Trésor des chartes de Bretagne*, armoire Q, cassette F, n^o 14.

« Item, trois poches de cuir de poudre de canon, contenant environ cinquante livres.

« Item, trois rondelles et demie, plaines de salpêtre.

« Item, demie rondelle de souffre.

« Item, trois pilliers de fer pour bonder canons.

« Item, trois casses de bois, où y a riagatz, acenix¹, et autres choses pour faire pouldre de canon.

« Item, dix petites pierres de canon.

« Item, deux sièges de canons.

« Item, un canon en son siège, garni de ses appareilz.

« Item, un autre canon à son siège, garni de ses appareilz, devers la mer.

« Item, deux granz canons de fer qui furent à Jocelin, et estoient ou bas du chastel.

« Item, un petit canon.

« Item, deux canons de fer qui furent trouvez en la garde Rolland Le Claveurier.

« Item, deux petits canons et un garrot².

« Ainsi est somme des canons en cest present escript, tant granz que petiz, quinze canons³. »

Il y en a même dix-sept, en comptant les deux laissés en garde à Roland Le Clavurier. Pour une forteresse peu étendue, comme était l'Hermine, c'est un nombre respectable.

Les châteaux des seigneurs, à l'exemple de ceux du duc, même au fond de la Basse-Bretagne, se garnissaient déjà d'artillerie. En voici un d'importance fort secondaire, appelé Frinodour, au confluent du Trieu et du Leff, en la paroisse de Quémper-Guézenec⁴. Nous avons entre les mains l'inventaire du mobilier de ce château, daté

¹ Réagal, arsenic. Le réagal, réalgar, ou arsenic rouge, est une combinaison naturelle contenant 70 parties d'arsenic et 30 parties de soufre.

² Un gros bâton ou un levier de fer pour manœuvrer les canons.

³ Trésor des chartes de Bretagne, I. A. 7.

⁴ Aujourd'hui commune du canton de Pontrioux, arr. de Guingamp, Côtes-du-Nord.

du 13 mars 1399, vieux style, c'est-à-dire, dans notre manière actuelle de compter, 1400; au chapitre de « la chambre de l'armairie » (nous dirions aujourd'hui l'arsenal), on trouve ce qui suit :

« Deux canons de couevre, et tres gros canons de fer, et I. petit canon de mesmes.

« Item, cinq touchefeuz¹.

« Deux pochois de pouldre de canon, et un soufflet et un pestel².

« Item, quatre granz chevilles pour asauter³ les canons.

« Une rondelle où a grant nombre de bonde de canon.

« Et auxi y a en celle chambre grant nombre de pierres de canon. »

Six canons dans une bicoque, cela montre comme l'usage de l'artillerie, dès le commencement du XIV^e siècle, était répandu. On pourrait naturellement en induire qu'on n'avait point besoin d'aller jusqu'à l'étranger chercher ces armes d'un transport très difficile et que, pour partie au moins, elles étaient de fabrication bretonne.

Mais il n'y a là encore qu'une conjecture. C'est dans les grandes archives municipales de Bretagne — Nantes et Rennes — que nous trouvons quelque chose de certain.

Et d'abord — pour répondre directement aux doutes de notre savant ami M. de Courson — il est certain qu'en 1449 on fabriquait des canons dans la péninsule bretonne, et même du plus fort calibre. L'excellent archiviste de la Ville de Nantes, M. de la Nicollière-Teijeiro, a bien voulu nous communiquer un compte tiré du dépôt si important dont il est chargé, compte tout entier consacré aux dépenses de la confection d'une bombarde faite à Nantes, aux frais de la ville, d'août à octobre 1449. Ce document fort curieux mériterait, surtout au point de vue des procédés de fabrication, une étude spéciale, que nous ne pouvons lui consacrer

¹ Instrument pour mettre le feu au canon.

² Un pilon, pour brôyer les matières servant à faire la pouldre.

³ Pour fixer les canons sur leurs affûts, et non pour enclouer les pièces de l'ennemi, comme on le pourrait croire d'abord.

en ce moment. Elle était d'un alliage d'étain et de cuivre; on y avait employé plus de 3.000 livres de métal, dont 700 d'étain¹. Elle fut fondue en deux fois et en deux pièces, la *volée* d'abord, du 6 au 13 octobre 1449, la *boîte* ou *chambre*² mobile vers le 27 du même mois; puis on ajusta cette chambre sur la volée, d'où on l'enlevait pour charger la pièce et où on la remplaçait ensuite pour tirer: ainsi, cette forte bombarde se chargeait par la culasse.

Sitôt fondue, ferrée et affûtée, on la dirigea sur Saint-Aubin du Cormier. Si elle arriva trop tard pour prendre part au rude siège de Fougères, rendue au duc en personne le 4 novembre 1449, elle fut à temps pour donner son aide à l'armée bretonne dans sa belle campagne de Normandie contre les Anglais, en 1450. Elle prit part à la bataille de Formigni, gagnée par le connétable de Richemont (Arthur de Bretagne), au siège et à la prise d'Avranches, etc. Longtemps elle fut l'orgueil de la ville de Nantes, sous le nom de *la grosse bombarde*³.

On faisait de même, à la même date, des canons à Rennes. Nous avons transcrit, dans les archives de cette ville, la quittance d'un maître fondeur appelé Alain Evrart, déclarant, le 28 mars 1450, avoir reçu des *miseurs* ou comptables de la ville de Rennes, une somme de 144 l. monnaie, pour avoir fait, l'année précédente, « pour la provision de la ville, une serpentine de mintaille à quatre bouetes et une grosse bouete pareillement de mintaille pour le canon que fist Mennier »: le tout pesant 960 livres de cette *mintaille* — qui était, croit-on, un alliage d'étain et de cuivre.

Nous n'avons pas retrouvé de détails sur le canon fait par Mennier

¹ Et peut-être même davantage, car on fit briser une vieille bombarde pour fabriquer celle-ci, et le compte ne semble pas dire clairement si le métal provenant de cette vieille bombarde est compris dans les chiffres ci-dessus.

² La *chambre* est la partie postérieure du canon, où se place la charge; la *volée* la partie antérieure, qui donne au boulet sa direction et augmente sa force de projection.

³ Voir, aux Arch. de Nantes, le compte de Pierre Bernard, miseur des œuvres de cette ville, rendu en mars 1449 (vieux style), et les notes si obligeamment communiquées par M. de la Nicollière.

que mentionne cette quittance. Mais six ans auparavant, dans les comptes de la même ville pour l'année 1443-1444, voici deux articles concernant ce même ouvrier, qui méritent d'être cités:

« A Pierre Menyer, pour le grant canon contenant environ VI piez de vollée, quel fut fait par ly, du commandement de Henry de la Villeblanche (gouverneur de Rennes) et de plusieurs des bourgeois, avecques une boyte, pesant le tout ensemble II^m II^m LXV l. de fer, pour chascune livre XX d., somme « IX^m VIII s. XVI.

« Audit Menyer, pour II^m XLII l. et demye de fer, qu'il mit et employa à lier ledit canon en boays¹, ly fut payé par le commandement du connestable, pour chascune livre XII d. — » somme XIII. II s. VI d. »

C'était là certainement un grand canon. En voici, dans le même compte, à la même date (1443), un petit ou, pour l'époque, un moyen, fabriqué aussi à Rennes et par l'ordre de la ville:

« A Macé Rouxel, pour avoir fait une serpentine de cuyvre avecques deux bouestes, pesant le tout II^m XLV l., dont ly fut payé pour la faczon de chascune livre et pour deché, la somme « de X d. — somme X l. III s. II d.

« En despence, le jour que ladite serpentine fut fondue et getée en moule, à ceulx qui souffloient au fourneau, IX s. II d. »

Notons en passant que cette serpentine à boîtes de Macé Rouxel — aussi bien que celle d'Evrart mentionnée plus haut — permet de rectifier une double assertion du général Favé, qui, dans son *Histoire des progrès de l'artillerie* — regardée jusqu'ici comme l'ouvrage le plus complet sur la matière, — affirme que les serpentines ne parurent pas avant 1450 et n'avaient point de chambres mobiles². Ces chambres mobiles ou boîtes n'étaient pourtant pas spéciales aux serpentines bretonnes, car en 1450 la

¹ C'est-à-dire à le fixer sur son affût avec des liens de fer.

² *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie*, t. III, p. 134 (1862).

place de Valognes, entre autres, alors qu'elle fut rendue aux Français, avait dans son artillerie deux serpentines de cuivre, l'une à trois chambres, l'autre à deux ¹.

En 1443, la ville de Rennes acheta en outre de Pierre Menyer une serpentine de fer à trois boîtes, et d'un autre habitant de Rennes, Jean Le Gay, vingt-cinq autres pièces d'artillerie, savoir un grand veuglaire (en fer, à 3 boîtes), 8 ribaudequins (enchâssés en bois, chacun à 2 boîtes), 2 crapaudeaux (en fer, chacun à 2 boîtes) et 14 coulevrines, 5 grosses et 9 petites (toutes en fer, sauf une petite en cuivre).

La plupart de cette artillerie avait été très-probablement fabriquée à Rennes. Mais sans insister sur cette conjecture, sans nous arrêter aux nombreux et curieux détails fournis par les comptes sur l'affûtage des canons, la fabrication de la poudre et celle des boulets de pierre, nous nous contenterons de relever les principales mentions de pièces d'artillerie fondues à Rennes par ordre de la ville, en remontant la série des comptes municipaux jusqu'aux plus anciens qui sont de 1419.

Dans celui de 1431 à 1435 : « A Colin Couillon, canonnier, pour un vng canon que mons^r le capitaine fist faire pour la tuicion et deffence de la ville, paysant III^e l. de fer, au pris de II^s. VI d. la livre, — XXXVII l. X s. »

Compte de 1430-1431 : « A Colin Couillon et son varlet, sept journées pour recuyre les chambres des grans canons, etc... » XXI^{is}. III^{id}. »

Le compte de 1427 mentionne avec détail deux autres canons de fer, fabriqués par le même ouvrier (que l'on appelle ici Colinet Coignon), l'un pesant 317 livres, l'autre 748, dont 130 livres pour la chambre et 618 pour la volée.

Dans le compte de 1425, deux mentions incidentes qui n'en sont pas moins très positives :

« Pour un crocq de fer qui fut mis à un des quenons de la ville

¹ Bibl. Nat. Ms. fr. Pièces originales, dossier Laval.

« que fist Jehan de la Lande, lequel crocq estoit pour tenir le quenon quand l'en le fait geter, — Vs.

« Pour un groux pié de noier qui fut prins pour enchâsser le quenon nouvellement fait, quel est en la forge de la ville, — « XV^s. »

Compte de 1422 : « A Robin le faesours de quanons, pour vngt et dous jours que il fut à achever de faire deux quanons, pour chescun jour vngt soulz, et estoient ad ce faire pour chescune journée trois hommes, somme XXII l. — A la femme Lorenz Geffroy pour le louage d'un moys de son ostel, ouquel ledit Robin demoura durant le temps que il mist à faire lesditz quanons, « savoir pour chescune semaine vngt soulz — somme III l. » — On ne payait évidemment au « faesours de quanons » que la main-d'œuvre. — D'après ce compte, on acheta aussi la même année à Perrot Trinquart, « pour le bien et utilité de la ville, deux quanons qui portent chescun de sept à huit livres. » — Ce Trinquart étant un ouvrier de forge qui habitait tantôt Rennes, tantôt Montfort (sur Meu), on ne peut douter que les deux canons vendus par lui n'eussent été faits en Bretagne.

Compte de 1420 : « Poïé à Guillaume Ruallen, pour XIII^e LXVII livres de fer d'Espaigne, pour faire dous canons, que fist Robinet le Canonnier ¹ en la forge de la vieille Monnoye ou placeiz Connain ², la somme de LII. Vs. »

Enfin nous arrivons au plus ancien compte, celui de 1419. Dans la seconde partie de ce document, nous voyons encore Robin le canonnier s'enfermer pendant cinq semaines (du 17 octobre au 24 novembre) dans la forge de la Vieille-Monnaie, pour travailler sans relâche aux « besognes de la ville » ; et comme on lui fournit charbon à foison, comme on achète vers le même temps « une enclume pour faire les canons de la ville », on ne peut douter que

¹ C'est le même que Robin le faesours de quanons ; son vrai nom était Robin Jumelin.

² Le placis Conan était situé à Rennes en dedans de l'enceinte murale, dans le terrain que couvre aujourd'hui l'hôtel Talhouët, jusqu'à la Croix de la Mission.

ces « besognes » ne soient précisément des canons, et des canons de fer forgé du genre de ceux dont nous avons parlé jusqu'ici. Mais, dans la première partie du même compte nous trouvons des canons d'une espèce plus rare, plus singulière, — autant le dire tout de suite, — des *canons de bois*.

Ce n'est pas que les canons de bois soient entièrement inconnus. Pétrarque en parle, au XIV^e siècle, dans ses *Remèdes de l'une et de l'autre fortune*, qui sont une série de dialogues entre *Gaudium* et *Ratio*, le Plaisir et la Raison. *Gaudium* vantant sa puissance s'écrie : « J'ai des machines, j'ai des balistes en nombre infini. — Je serais bien étonné, répond *Ratio*, si tu n'avais pas aussi de ces balles d'airain (*glandes areas*), qu'on lance avec un jet de flamme et un bruit de tonnerre affreux. Car ce n'était pas assez de la colère de Dieu tonnant au ciel. L'homme, cet avorton, cruel par orgueil, a voulu tonner aussi sur la terre. Sa fureur a imité cette foudre que Virgile déclarait inimitable et qui part des nues, tandis que la foudre humaine part d'un instrument de bois, mais qui n'en est pas moins infernal¹, inventé, croit-on, par Archimède pendant le siège de Syracuse par Marcellus. Cette peste, naguère encore, était rare au point d'être tenue pour un grand prodige. Mais comme les pires inventions sont toujours les plus vite adoptées, ce genre d'armes est maintenant aussi répandu que tout autre. »

M. le général Favé conclut de ce texte qu'en Italie, au temps où il fut écrit², « on lançait communément des balles métalliques avec une arme dont le fût en bois était en apparence la partie principale. Ce devaient être des armes portatives se chargeant avec des projectiles analogues aux graviers de fer ou aux avelines des Arabes. » Sur la matière et la force des projectiles, cette

¹ « Non imitabile fulmen, ut Maro ait, humana rabies imitata est, et quod e nubibus mitti solet ligneo quidem sed tartareo mittitur instrumento. » — *De Remediis utriusque fortunæ*, lib. I, dial. XCIX.

² En 1342 ou 1343, selon le général Favé, *Études sur l'artillerie*, III, p. 79. Pétrarque est né en 1301, mort en 1374.

interprétation est suffisamment autorisée par l'expression *glandes areas*. Mais que Pétrarque ait confondu le tube d'où partait la balle avec le support de ce tube, on ne peut l'admettre; il faut nécessairement croire que ce tube, en partie au moins, était de bois.

Deux siècles plus tard, un autre Italien, auteur d'un traité de pyrotechnie publié en 1542, Vauccio Biringuccio, décrit un véritable canon de bois, qu'il dit avoir expérimenté. On sciait par le milieu une bille cylindrique de noyer bien sec; on creusait chacun des madriers ainsi obtenus en demi-cylindre concave de même diamètre; on garnissait la concavité de bandes de fer lombard. On assemblait exactement les deux madriers, de façon à faire par leur réunion un tube cylindrique, dont l'ouverture était assez large pour qu'on pût y entrer le poing; et l'on maintenait cet assemblage par cinq gros cercles de fer fixés en dehors sur la pièce, qui offrait à l'extérieur une forme légèrement conique. — Après ces opérations, ajoute Biringuccio, « je fis faire des boulets de pierre que je voulais éprouver; je tirai un de ces canons neuf fois, faisant effet tel que celui d'une moyenne pièce d'artillerie, et au bruit il semblait proprement être de fer ou de bronze. » Et il conclut « qu'un tel instrument, facile à porter, est propre pour aller voler une maison, mettant les portes en bas¹. » Venons maintenant au compte de Rennes de 1419. On y trouve d'abord treize pièces de bois achetées pour « assiettes de canons, » pour « courbes de canons et autres garnitures ». Il ne s'agit ici que des affûts; ce mot de *courbes* désignerait fort bien les flasques², et comme il y a pour les *courbes* huit pièces de bois, cela indiquerait quatre canons.

Les autres dépenses d'artillerie se partagent en deux classes, charpenterie et ferronnerie.

¹ V. *La Pyrotechnie ou l'Art du feu*, composé par le sieur Vauccio Biringuccio, Siennois, traduit par maître Jacques Vincent, édit. de 1556. — Cité par M. Viollet-Leduc, *Dictionn. du mobilier franç.*, t. VI, 328-329.

² Les *flasques* sont les deux principales pièces de l'affût, entre lesquelles est placé le canon.

La première comprend 118 journées d'ouvrier, réparties sur neuf semaines du 17 juillet au 2 octobre, dont l'objet est ainsi indiqué : « Cherpentiers pour cherpenter et seier le bouais des « chambres des canons, » ou « Cherpentiers pour cherpenter et faire « les chambres des canons. » — Ces 118 journées de charpentiers se soldent par une dépense totale de 17 l. 14 s.

Les articles de la seconde catégorie sont plus variés. Le 24 juillet, on envoie à Montfort (à 5 lieues de Rennes) « quérir Perrot « Trinquart pour fere les ferreures des canons » ; le jour même, Trinquart vient à Rennes, « au mandement des bourgeois, « pour marchander de ferrer les canons ». Le 29 juillet, on achète à Saint-Malo deux milliers de fer qu'on amène à Rennes (33 l. 5 s. 7 d.). Dans la première semaine d'août, Trinquart donne ses ordres aux maçons pour la réparation de la forge de la ville située à la Vieille-Monnaie, réparation qui n'est terminée que dans la seconde semaine de ce mois. C'est aussi dans cette semaine seulement (du 8 au 15 août) que Trinquart commence à travailler « pour faire les ouvrages de forge de la ville », travail qu'il poursuit avec trois aides pendant deux mois (jusque dans la seconde semaine d'octobre, du 9 au 16) et qui n'exige pas moins de 176 journées d'ouvrier (dépense totale, 33 l.). — D'ailleurs, « ces ouvrages de forge » ne peuvent être que la « ferreure des « canons », puisqu'on avait fait venir Trinquart exprès pour cela. Et cette expression « ferrer les canons » suppose nécessairement dans la composition des canons une matière autre que le fer et sur laquelle la ferrure s'applique : matière qui ne peut être que le bois. Cela nous mène au genre de pièces décrit plus tard par Biringuccio, ou à quelque chose de fort analogue.

L'ordre dans lequel nous voyons se produire le travail des deux groupes d'ouvriers nous y mène aussi. Ce sont les charpentiers qui commencent (du 17 au 24 juillet), les ferronniers ne se mettent à l'œuvre que quinze jours après. Dans le système de construction de Biringuccio, il faut que les madriers soient taillés, creusés, prêts à assembler, avant d'être doublés et cerclés de fer.

Toutefois il y a une difficulté sur l'usage fait dans ce compte de l'expression : *chambres des canons*. Dans la langue de l'artillerie, la *chambre* est la partie du canon la plus voisine de la culasse, et où l'on met la charge ; la partie antérieure de la pièce, destinée à loger et diriger le projectile, se nomme la *volée*. — Dans notre compte il est bien question de chambre, mais pas de volée : cependant il faut l'une et l'autre pour faire un canon. On ne peut supposer non plus que, dans les canons dont parle ce compte, la chambre eût été en bois, la volée en fer (la *ferrure* faite par Trinquart), car la chambre doit être nécessairement la partie la plus solide et la plus résistante de la pièce.

Mais nous remarquons que les seules parties du canon nommées dans notre compte sont les *courbes* de canon, les *assiettes* et *garnitures* de canon, et enfin les *chambres* de canon.

Les *garnitures*, les *assiettes* et les *courbes* désignent incontestablement tout ou partie de l'affût et des supports de la pièce. La pièce même, à notre avis, serait désignée par les mots *chambre de canon*, qui, par un emploi exceptionnel, s'appliqueraient ici à la pièce entière, sans distinction de chambre et de volée dans le sens qu'on donne d'habitude à ces expressions, et que nous avons rappelé tout à l'heure.

En l'absence de tout texte analogue, de tout autre texte connu mentionnant des chambres de canon faites en charpenterie¹, — nous ne présentons cette explication que sous réserve, mais nous n'en voyons pas d'autre qui ne donne lieu à plus de difficultés.

Quoi qu'il en soit, les textes et les témoignages cités par nous prouvent qu'on faisait des canons en Bretagne comme ailleurs, dès le commencement du XV^e siècle. Nous ne connaissons rien qui em-

¹ Il n'existe pas de texte analogue connu ; nous nous en sommes assuré auprès de l'un des hommes qui se sont le plus occupés des origines de l'artillerie française, notre confrère et ami M. Lorédan Larchey, conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal, qui a recueilli dans toute la France une collection de textes inédits des plus curieux sur cette matière et publié sur le même sujet un album autographié de 105 planches des plus intéressantes.

pêche de croire qu'on en fit dès la fin du XIV^e : mais là, — nous l'avons dit — nous manquons jusqu'à présent de textes précis, il faudrait passer sur le terrain moins solide des raisonnements et des conjectures, que nous ne voulons pas aborder en ce moment.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

EXTRAIT DU COMPTE DE RENNES DE 1419

Première partie

Cy après ensuist le compte Jamet Duchesne et Johan le Taillandier, miseurs et reppareurs de la ville de Rennes, des receptes et mises que ilz ont faictes dempuix le second jour de feburier l'an mil III^e XVIII, que ilz furent instituez oud. office, jucques au second jour de feburier prouchain ensuiuant mil III^e XIX. Et lequel compte lesditz reppareurs rëndent à nobles et puissans Mons^r de Combour et de Derval, cap^e de Rennes, et plusieurs des notables bourgeois de lad. ville.

Cy après ensuist les mises et descharges que a faictes led. Jamet Duchesne, reppareurs dessurd., sur les receptes cy dauant cleriffiées, dempuix que il fut institué oud. office jucques au second jour de feburier l'an mil III^e IX.

(Du 24 avril au 5 mai 1419). Item, à Oliuier Saget, sur certain conuenant que auoit fait Jehan de la Grallénaye à lui, de amener mil et cinq cens pierres de canon de certain país, pour la somme de LXII l. mon. et sellon que plus à plain est contenu ès registres doud. Grallénaye. Douquel nombre led. Saget a amené seix cens, sur quoy il a eu X l. [En marge:] Il aparestra VI^e pierres.

En la sepmaine qui comencza le XVII^e jour doud. mois [juillet 1419.]

Item, en lad. sepmaine, *cherpentiers pour cherpenter et faire les chambres de canons* :

Pierre Verdière,	} chacun 4 } journées.	} Somme ensemble 17 journées } au pris de 3 ^e chascune journée, } valent aud. pris. LI s.
Guillaume Alaire,		
Guill. Loches,		
Oliuier Mancel,		

Item (le 24^e jour dud. mois de juillet) à Oliuier Geffroy qui fut querir Trinquant à Montfort pour fere les fereurs de canons, fut poié pour li et pour son cheual III l III s.

Item, à Perrot Trinquant, quant il vint au mandement des bourgeois pour marchander de ferres les canons, VI VIII^e.

Item, en lad. sepmaine [qui commença le 24 juillet], *cherpentiers pour cherpenter et faire les chambres des canons* :

Guill. Loches,	} chacun 4 } journées	} Somme 13 journées au pris de } 3 ^e pour chascune journée XXXIX ^e
Guill. Alaire,		
Oliuier Mancel,		

Item (29 juillet), fut prins de Perrin Robin *une piece de bouais à faire une courbe de canon*, prisee par Jehan Le Breton, III^e II^e.

Item, pour dous milliers de fer, qui fut achaté à Saint-Malo et pour le cheroiy de l'amener en cette ville, fut poié XXXIII^e V^e VII^e.

Item, en la. sepmaine (commencée le 31 juillet), *cherpentiers pour faire les chambres des canons* :

Guill. Loches,	} chacun 4 } journées.	} Somme ensemble 12 journées } au pris de 3 ^e pour chascune } journée valent XXXVI ^e .	
Eon Le Corgne,			
Guill. Alaire,			3 ^e journées
Perrin Alaire,			1 ^e journée

Item, en lad. sepmaine (commencée le 31 juillet), Perrot Trinquant, pour venir ordener ès maczons comment il aresraist la forge de la veille Monnoye, eut 2^e 6^e.

Item, le lundi 7^e jour d'aoust, fut pris *une piece de bouais pour faire une courbe de canon*, prisee 3^e 4^e.

Item, fut prins de Pierre Perrier dous pieces de bouais pour faire courbes de canons et autres garnitures, prisees 15^e.

Item, le 8^e jour d'aoust, fut prins *une piece de bouais de la personne de S^r Martin^s pour faire une courbe de canon*, prisee 5^e.

Item, à Thomas Le Fauchours, pour un fournel de charbon pour les ou-puraiges de la forge de la ville, 20^e.

Item, en lad. sepmaine (celle du 8 août), *cherpentiers pour cherpenter et faire les chambres des canons* :

Eon Le Corgne,	} chacun 3 } journées.	} Somme ensemble 13 journées } au pris de 3 ^e p ^r chascune jour- } née 39 ^e .
Guill. Alaire,		
Perrin Alaire,		
Guill. Loches,		

¹ Du curé de S.-Martin des Vignés, ancienne paroisse de Rennes.

Item, en lad. sepmaine, maczons pour maczonner la forge de la Veille Monnoye — 17 journées au pris de 3^s chascune, 51^s.

Item, en lad. sepmaine, Perrot Trinquart fut, luy quart, 5 journées pour faire les oupuraiges de forge de la ville — 15^s chascune, 75^s.

Item, le 17^e jour d'aoust, pour vn fournel de *cherbon* pour faire les oupuraiges de forge pour la ville, 22^s.

Item, fut prins *trois pieces de bouais de Perrin Pepin pour faire garneteurs de canons*, prisées 10^s.

Item, en la sepmaine (com^{tes} le 14 août) fut prins *une piece de bouais pour faire vne courbe de canon*, prisée 6^s.

Item, en lad. sepmaine, fut Guill. Forest o sa charrete 4 jours, 1 jour à amener de la pierre, et les aultres à *serrez bouais pour les canons* et à aprocher des atroiz ès oupuriers (à 8^s la journée) — 32^s.

Item, en lad. sepmaine, fut Jouhan le Liepure o sa charrete vne journée à amenez de la pierre de la perrière de la rue Hus et vne charretée de terre du pont S. Martin *pour aleier (sic) le fer de la forge de la ville* — 8^s.

Item, en lad. sepmaine, *cherpentiers pour cherpenter et faire les chambres de canons*, — 14 journées (à 3^s chascune) — 42^s.

Item, en lad. sepmaine, Perrot Trinquart fut, luy quart, pour faire les oupuraiges de la ville, 4 journées (à 15^s par j^{tes}) — 60^s.

Item, *une piece de bouais pour faire vne courbe de canon* — 5^s.

Item, *une aultre piece de bouais pour faire vne aultre courbe de canon* — 4^s.

Item (en la semaine comm^{tes} le 14 août) à Perrot Trinquart, pour *vne cuve à metre les esves à trapper la forge* — 2.6s.

Item, au *mestre des canons quant il eseia vn canon*, eut vn pot de vin valent 20^s.

Item, *une piece de bouais pour faire vne courbe de canon* — 5^s.

Item, en lad. sepmaine, fut prins *une piece de bouais de Raoul de Lau-noy pour faire asiètes de canons*, prisée 17^s.

En lad. sepmaine, *cherpentiers pour faire les chambres des canons*, 5 journées (à 3^s la j^{tes}) — 15^s.

En la sepmaine (com^{tes} le 21 août.) Perrot Trinquart, lui quart, fut 4 j *pour faire les oupuraiges de forge pour la ville* (à 15^s la j^{tes}) — 75^s (sic).

En la sepmaine (com^{tes} le 28 août), Perrot Trinquart, lui quart, 4 j^{tes} pour faire *les oupuraiges de forge pour la ville* (à 15^s la j^{tes}) — 60^s.

En lad. sepmaine (c^{tes} le 4 sept.) Perrot Trinquart, lui quart, 5 journées (etc.) 75^s.

En la sepmaine qui commença le 11^e jour de sepmaine, Perrot Tri-quart, lui quart 4 j^{tes} (etc.) 60^s.

En la sepmaine qui commença le 18^e doud. mois (de septembre), *cherpentiers pour cherpenter et seier le bouais des chambres des canons*, 25 j^{tes} (à 3^s) 75^s.

En lad. sepmaine Perrot Trinquart, lui quart, 5 j^{tes} (etc.) — 75^s.

En la sepmaine qui commença le 25^e doud. mois (de septembre), *cherpentiers pour faire les chambres des canons*, 12 journées (à 3^s) — 36^s.

En lad. sepmaine, P. Trinquart, luy quart, 5 j^{tes} (etc.) 75^s.

Item, le 5^e jour du mois d'octobre, fut poié à *mestre Huguelin, mestre des canons*, sur le premier quartier de ses gaiges, la somme de 100^s.

En la sepmaine qui commença le 2^e d'octobre — *cherpentiers à faire les chambres des canons*, 7 journées — 21^s.

En lad. sepmaine, P. Trinquart, luy quart, 6 journées (etc.) — 4^s 10^s.

(En lad. sepmaine) Item, à Robin Jumelin, *pour vne bombarde* qui fut achetée d'éd. Robin, par l'ordenance de Monseigneur le capitaine et des bourgeois, fut poié la somme de 50^s 5^s.

En la sepmaine qui commença le 9^e d'octobre — Robin Jumelin fut, luy tiers, 5 jours à faire les *oupuraiges de forge pour la ville*, eut 75^s.

En lad. sepmaine P. Trinquart, luy quart, une journée (etc.) — 15^s.

En la sepmaine qui commença le 27^e de novembre — Oupuriés de braz *pour escruier les canons et les bombardes* (9 ouvriers) chascun vne journée, somme 9 journées au pris de 2^s 6^s chascune — 22^s 6^s.

En la sepmaine qui commença le 18^e doud. mois (de décembre).

Item, fut poié à vn nommé Robert Lorin des parties de Queline² *pour certain nombre de pierre de canon* que led. Lorin avoit amené et fait venir en ceste ville pour la guarnison, poié la somme de 17^s 10^s 10^s.

Item, fut poié à Roland Maluier des 1. parties de Queline, en l'acquit de la ville et des bourgeois, d'un conenant que ilz avoient fait à led. Roland, *de certain nombre de pierre de canon*, que led. Rolland avoit amené et fait pour la guarnison de la ville, la somme de 19^s 2^s 6^s. Recours au registre qui est ou papier Gralenaye.

Item, par le commandement de Monseigneur le capitaine et des bourgeois, pour vn chariot et pour les aroiz et *pour asauter les canons aud. chariot*, et pour *ouldres de canon*, et pour vne hache de fer qui fut perdue, et pour beaucoup de aultres chousses, quant Monseigneur Richart fut à Saint Meen de Guéel, ce monta la mise 8^s 5^s 10^s.

Deuxième partie

Cy ensuit le compte que rant Jehan Le Taillendier, nagueres miseur

¹ On pourrait lire aussi : *escouier*.

² Ou «d'Equeline», peut-être «d'Equerline».

et repareur de la ville de Rennes, d'auant noble et puisant misire Jehan Raguenel, viconte de la Bellière, capitaine de lad. ville, et mesme d'auant mes seigneurs les bourgeois d'icelle ville, des mises que a faictes durent le temps que en a esté repareurs, et commença son office le segond jour de feburier l'an mill III^e XIX anz ¹.

(Entre le 3 mars et le 23 juillet 1419.)

Item, fut baillé à *mestre Vgues de Valentinays, mestre canonnier*, pour vn quartier de ses gaiges, 20^l.

A Macé Boullie, pour vn *houmel* à asoirs les canons, 15^s.

Item, pour *amarsaudre*², qui fut prinse ou bouais de Jehan Cloteaux, pour faire du *cherbon* à faire les poudres de canon, 40^s.

[Note des auditeurs du compte.] Il dit l'auoir baillé à Maroueil. — Nota de sauoir que fist, pour faire pouldre de canon, led. Maroueil de lad. *amarsaudre*.

Le 10^e jour de septembre, fut achatté de Yuon Le Boutellier vne *enclume* pour faire les canons de la ville, qui cousta 8^l.

Item, le mardi 10^e jour du mois doctobre, commença Robin le Canonnier, lui et deux varlez, à faire besongne pour la ville, et gaignoit chescun jour pour lui et pour ses varlez 15^s. En oultre lui conuenoit querir vne chambre, lit, et les autres vtencilles à lui necessaires pour le temps qu'il fut à besongner pour la ville.

[Suivent six autres articles dans lesquels le miseur énumère, dans l'ordre de ses paiemens, les journées que Robin le Canonnier (qui n'est autre que Robin Jumelin) a faictes pour la ville avec ses deux valets, savoir, les 17, 18, 19, 20, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30 et 31 octobre; 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 22, 23 et 24 novembre; — en tout 31 journées à 15^s la journée, somme 465^s ou 23^l 15^s.]

Item, pour le louaige d'une chambre où demora led. Robin avecques ses 3 varlez, pour le temps qu'ilz furent à besongner pour la ville, et durant celui temps orent leurs litz fourniz et draps blans de ouyt jours en ouyt jours. Et furent celui temps durant fourniz es despens dud. Le Taillandier des vtencilles qui leur estoit necessaires — 10^l.

Cy après s'ensuyt le nombre du charbon fourni par led. Jehan Le Taillandier pour la forge de la ville, qui fut employé par led. Robin et ses varlez.

Le 17^e d'octobre, 2 fourneaux de charbon, 40^s.

¹ Cette date est marquée ici en style vulgaire, qui est aussi le nouveau style, c.-à-d. notre manière actuelle de marquer les millésimes.

² Et mieux *marsaudre*, *marsant*, ou *marsaule*, sorte de saule dit saule mâle; voir Du Cange au mot *Marsalis*.

Le 24^e d'octobre, 1 fourneau de charbon, 26^s.
 Le 26^e dud. mois, 1 id. 26^s.
 Le 11^e — 1 id. 26^s.
 Le 6^e de novembre 1 id. 26^s.
 Le 13^e — 1 id. 26^s.
 Le 18^e — 1 id. 26^s.
 Le 24^e — 3 pochées de charbon, 4^l 6^s.

Le 8^e de juillet, furent prinse de Perrot Gourdel plusieurs pieces de boays de quartier et de cuer de chesne, pour mettre les canons à cheual, par l'ordenance de *mestre Hugues de Valentinays*, prisées à la somme de 60^l.

Item, le 18^e de septembre, fut baillé au canonnier qui mist vne anse au canon et pour le appareillier, 3^l 4^s.

Item, le 23^e dud. mois, fut baillé à deux mazzons qui appareillèrent les pierres quand le canon tira, 20^l.

(Le 11 octobre) Item, fut prins de la femme au Gay deux libres de soulfre vis pour faire pouldre à essayer la bombarbe qui fut achattée de Robin le Canonnier — 10^l.

Item, fut prins cheips les Jacopins 1 ourmel pour enchasser les bombardes... quel boays cousta 50^l. Et fut le 15^e jour doctobre.

Item, le 17^e dud. mois doctobre, le 18^e, le 19^e et le 20^e, furent Guillaume Pichot et ses deux varlez pour le fait de la ville, afin de mettre et assais les bombardes et canons en boays... qui sont 4 journées pour chascun, ainsi sont 12 journées à 3^s pour jour valient 36^s.

[D'après les 3 articles suivants, Guillaume Pichot et ses 2 valets travaillèrent encore « aud. ouporaige » pendant 13 jours, savoir, les 21, 25, 26 et 27 octobre; 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14 et 15 novembre — soit en tout 39 journées à 3^s = 5^l 17^s.]

Cest compte fut conclut le XII^e jour de feburier l'an mil III^e XXVI, en presence de noble et puisant seigneur Mony Jehan Raguenel, chevalier viconte de la Bellière, capp^m de Rennes et de plusieurs bourgeois nottables de lad. ville, Raoul Guhenec, Jehan Cloteaux, Jehan Checart, Allain Du-bois, Perrin Bouxel, Perrin Jugant, Macé Boullie, Jehan Gueriff, Guill. Cohignac, Guill. Legoux et autres. Et par cest compte a esté trouué qu'il estoit deu ausd. Jamet Duchesne et Le Taillandier, par deducion faicte de recepte à mise et de mise à recepte, pource que ilz ont plus mis que receu, IX^e IX l. II s. l d. (Signé) GUHENEC.

¹ Evidemment, il s'agit ici de la bombarde achetée le 2 ou 9 octobre à Robin Jumelin (voir ci-dessus la mise de Jamet Duchesne), ce qui établit l'identité de Robin Jumelin et de Robin le Canonier.

UN POÈTE BRETON IGNORÉ

DU BOIS-HUS

Que de livres dorment dans la poussière des bibliothèques, dont la destinée confirme le vers proverbe de Terentianus Maurus ! J'en veux rappeler aujourd'hui un des plus curieux et des plus inconnus ; — car je compte pour rien la courte et dédaigneuse mention que lui consacre Viollet-le-Duc, dans sa *Bibliothèque poétique*. M. Arthur de la Borderie, à qui l'histoire et la littérature bretonnes sont redevables de tant de recherches heureuses, m'a signalé le précieux déshérité, et sa qualité de gentilhomme breton n'a pas été le seul titre du sire Du Bois-Hus à notre sympathique indulgence. Il y avait assez de mérite poétique dans les inventions et dans le style de notre brave compatriote, pour qu'il eût droit au laurier posthume que je pose aujourd'hui sur son front.

Le triple poème de Du Bois-Hus est destiné à célébrer l'heureuse venue au monde de Louis XIV. Diverses causes, que l'auteur n'a pas pris soin de nous expliquer, empêchèrent qu'il ne parût à son heure, et le dauphin avait déjà deux ans et demi, quand le libraire Jean Pasle mit en vente le pompeux récit de sa naissance. Le petit volume, du format in-18, était décoré d'un frontispice, gravé par Masne, dont il n'est pas inutile de donner la description : deux femmes, l'une couronnée et portant un riche manteau semé de dauphins, l'autre vêtue d'une robe couverte d'étoiles, étendent le bras vers un écusson aux armes de Richelieu ; dans la partie inférieure, deux enfants ailés soutiennent un glaive posé sur la banderolle où est inscrit le titre ; voici ce titre, tel qu'il se lit, plus

DU BOIS-HUS

437

au long, à la page suivante : *La Nuit des nuicts, Le Jour des jours, Le Miroir du Destin, ou la Nativité du Daupin du Ciel, La Naissance du Daupin de la Terre, et le Tableau de ses aventures fortunées*. Il y a là trois parties bien distinctes, trois poèmes ; mais ce qui les domine est ce qui surmonte le frontispice, l'apothéose de Richelieu. C'est dans le privilège, daté du 24 août 1640, que nous apprenons le nom de l'auteur ; il nous dira plus tard sa nationalité.

Le discours panégyrique à Richelieu, qui emplit le tiers environ du volume, n'en est pas l'endroit le moins intéressant. On peut trouver que Du Bois-Hus a épuisé, jusqu'à la satiété, toutes les formules de la flatterie ; mais il ne faut pas oublier qu'il était, comme nous le verrons, attaché à la personne du grand ministre ; la louange est souvent ingénieuse et porte juste, d'ailleurs ; elle va jusqu'à la subtilité dans le catalogue de vertus et d'exploits qu'on pourrait appeler les *litanies du sage*, mais elle ne sort pas de la mesure, et elle se fait écouter avec plaisir, quand elle remercie Richelieu de porter Louis le Juste à de hauts faits, dignes de son sang et de sa grandeur, et de le faire plus glorieusement régner que « ces princes solitaires, qui, toujours enfermez dans un cabinet, ne voient jamais leur país que dans la carthe, ne paroissent dans les armées que sur la monnoye qu'on distribue à leurs soldats, et passent le plus beau de leur aage dans une royauté oisive. » Si, après ce premier exemple de justesse dans la pensée et de pittoresque dans l'expression, je cite la phrase suivante, si entachée de préciosité, c'est qu'en expliquant une fois pour toutes le titre du livre, elle met bien en lumière l'antithèse d'où l'auteur a tiré ses plus sûrs effets : « C'est une *nuict* qui donne un sauveur aux hommes, et un *jour* qui fait naistre un héritier à la France... Une *nuict* divine, un *jour* royal... Une *nuict*, la plus heureuse des nuicts, un *jour*, le roy de ses frères... » Cette opposition cadencée se poursuit pendant deux pages : Jésus-Christ est né la nuit, le dauphin le jour ; admirable contraste qu'un écrivain, même le moins imbu des doctrines de Marini et de Gongora, n'avait garde de laisser échap-

per : Bethléem et le Louvre, les lys et la croix, le poète de sa plume, chrétienne ensemble et française, n'a pas trouvé de plus beau spectacle à placer sous les yeux de Richelieu.

Mon dessein n'est pas de m'étendre sur Du Bois-Hus prosateur ; il me faut résister au désir de citer sa curieuse apostrophe contre La Rochelle, « le donjon de l'infidélité, la royne de la mer, » le dithyrambe à l'honneur de la prise d'Arras, et, après le tableau de la guerre de religion dans le Languedoc et les Cévennes, celui des trophées de la guerre étrangère. Certes, notre auteur glorifie son roi, et Pline, dans le *Panegyrique de Trajan*, n'est pas un flatteur plus empressé, mais il porte aux nues le grand ministre ; tout lui est aisément prétexte à ramener l'éloge de Richelieu, qu'il appelle, à cause de ses victoires, de son influence européenne, de ses projets qui embrassent le monde entier, le *Britannique*, l'*Ibérique*, le *Germanique*, l'*Austrasien*, que sais-je ? le *Persique* et l'*Américain*. Quand on a fait la part de l'exagération, on doit reconnaître que la politique extérieure de Richelieu, la plus grandiose et la plus sagement hardie qui fut jamais, et cette patriotique ambition qui faisait de la France la suzeraine de l'Europe, trouvent ici le plus enthousiaste, mais le plus fidèle des interprètes. Un point qui nous importe, et qui va nous attacher à Du Bois-Hus, c'est de le savoir Breton ; sa sympathie pour son pays natal perce déjà en plus d'un endroit de son *Discours panegyrique*, — notamment quand il parle « des expéditions de la Nouvelle-Guinée où les vaisseaux de Bretagne voyagent tous les jours aussi chargés de la gloire royale que de leurs propres marchandises » ; mais, vers la fin de son discours, après avoir donné à entendre qu'il est depuis peu au service du cardinal, et nous avoir confié qu'il écrit en dépit de la Faculté et encore sous le coup d'une maladie grave qui règne impérieusement sur toutes les parties de son corps, » il ne nous laisse pas le moindre doute sur sa nationalité : C'est une dette, que je paye, » s'écrie-t-il, « comme *chrestien*, au protecteur de l'Eglise ; comme *François*, au conservateur de cet estat ; comme *Breton*, au vice-roy défenseur de cet illustre duché, le plus beau fleuron de la couronne. »

Ce passage est intéressant, à un triple point de vue : l'auteur est fier d'être Breton, il appelle Richelieu vice-roi de sa province, et la Bretagne encore un duché, plus de cent ans après l'annexion définitive.

J'arrive à Du Bois-Hus poète ; j'ai, pour citer souvent ses vers, des raisons tirées, et de leur valeur, et de l'oubli immérité qui les a frappés : puissé-je pourtant n'avoir pas trop méconnu cette mesure et cette discrétion dans le choix qui sont, selon Sainte-Beuve, le secret de l'agrément en littérature !

Trois sonnets « à la postérité », trois tableaux de la sagesse, de la puissance et de la gloire de Louis-le-Juste, précèdent une sorte d'avertissement apologétique, destiné à mettre en garde le lecteur contre les censures malveillantes, « qui sont toujours des pechez contre la charité quand elles ne le seroient pas contre le jugement. » L'auteur donne ensuite des détails sur la composition de ses poèmes : « Je faisais par divertissement la Nativité du Daupin du Ciel, quand celui de la terre vint au monde ; j'achevay à la hâte ce premier tableau pour travailler à cette nouvelle peinture. » — Il ajoute que son ouvrage était composé depuis longtemps, « qu'il a paru publiquement dans une assemblée célèbre, » et que ses amis connaissent seuls les délicats secrets qui en ont retardé la publication. Quoiqu'il vienne un peu hors de saison, peut-être trouvera-t-il encore quelque faveur, puisqu'un si beau sujet, dont se sont emparées des plumes espagnoles, n'a tenté « aucune des illustres et miraculeuses veines de l'Académie. » — En tête de ses trois poèmes, Du Bois-Hus a aussi pris soin de placer des arguments explicatifs. Les deux premiers, *la Nuit des Nuicts* et *le Jour des Jours*, se subdivisent chacun en deux parties, ainsi dénommées : *la Nativité du Daupin du Ciel* ; *la France l'azile et le temple du Daupin du Ciel* ; — *la Naissance du Daupin de la Terre* ; *la Beauté de Monseigneur le Daupin et la joye du monde à son arrivée sur la terre*. Partout, dans ces morceaux préparatoires, l'inspiration, chrétienne et française à la fois, de Du Bois-Hus se fait jour ; son zèle pour la religion et la patrie lui dicte de beaux élans

ou d'ingénieuses saillies. Après avoir affirmé — Dieu l'entende ! — que « le Ciel et la France sont de tous temps amis, » il trouve de jolis accents pour louer cette douce France, « la plus belle pièce de l'Europe... où paroissent les beaux naturels, les bons courages et les solides jugemens ; où les vieillards sont actifs, les jeunes gens sages, les hommes parfaits ; où les dames sont de belles genereuses, ou des sçavantes modestes, où les filles sont des amazones ou des Minerves ! » Il s'arrête, émerveillé, devant le Louvre et ses jardins, « où de vivantes beautés vont tous les soirs faire honte à celles que la Nature entretient dans les parterres et les allées, » devant la Seine, « qui embrasse visiblement le cœur de cette superbe cité [Paris] et semble estre marrie d'en desloger. » Dans ces phrases, que j'abrège à regret, nous avons, tracée par une main complaisante, une esquisse, qu'on chercherait vainement ailleurs, du Paris de Louis XIII et de Richelieu. Du Bois-Hus exprime sa joie d'être Français avec une bonne humeur et une bonhomie qui sentent leur Breton d'une lieue ; mais il est temps de le faire connaître comme poète, et, sans m'astreindre à le suivre pas à pas, j'irai glanant dans son œuvre ce qui me semblera mériter d'échapper à l'oubli.

Je suis loin de prétendre que Du Bois-Hus n'ait pas eu les défauts poétiques de son temps : pas plus que ses meilleurs contemporains, il n'a su se préserver du jargon des ruelles, ni de la fausse élégance des *précieuses* que Molière devait vouer à l'immortalité du ridicule. A une époque où l'on écrivait la *Métamorphose des yeux de Philis en astres*, c'était un péché mignon que d'appeler ces pauvres yeux « des archers amoureux » et « de vivants carquois ; » mais je ne pense pas que le Père Le Moyné ou l'abbé Cotin aient imaginé rien de plus étonnant que cette strophe, destinée à peindre l'effet d'un clair d'étoiles dans l'eau :

L'illustre déesse des mois,
Quittant son arc et son carquois,
Descend avec eux [les astres] dedans l'onde ;
Son croissant est sa barque, où l'hameçon en main

Fait de sa tresse blonde,
Elle pesche à loisir les perles du Jourdain

Il serait aisé de continuer cette chasse au mauvais goût dans les vers du poète breton, mais je laisse ce rôle aux *regratteurs de mots*, dont parle Régnier, et, décidé à faire estimer désormais Du Bois-Hus, je me plais à le citer, quand il convie la nature tout entière à fêter la venue du Sauveur :

Rajeunissez, forests, ruisseaux, plaines, estangs,
Le Soleil est trop proche
Pour ne pas ramener la beauté du printemps.

Zéphyr, créateurs des beaux jours,
Douce haleines des amours,
Pères mignards de la verdure,
Souffles délicieux, fils aisles de la Paix,
Bannissez la froidure
Qui défigure icy le Dieu qui vous a faicts.

Cloris, envoyez vos valets
Couvrir tout de lys et d'œillets,
Faire partout des jours de soye,
Qu'ils peignent sur le front de la terre et de l'eau
Les ris, fils de la joye.
Les aisles d'un Zéphyr serviront de pinceau.

Et vous, oyseaux, luths animez,
Vivants concerts qui me charmez,
Chantres naturels des villages,
Aimables fugitifs, âmes de nos buissons,
Ames de nos rivages,
Venez l'entretenir de vos belles chansons.

On sent déjà le charme naïf de cette poésie. Un peu de préciosité ne messied pas dans l'apostrophe suivante aux fleurs, dont le vil coloris ne peut lutter contre le teint du divin *bambino* :

Petites nymphes des jardins,
Quittez vos nœuds incarnadins,

Vos bas verts et vos jupes jaunes ;
 Mourez, jeunes beautés, mettez bas votre orgueil ;
 Tulippes et Péaunes,
 Quittez votre escarlatte, habillez-vous de duil.

Au point de vue historique, les vers suivants, qui veulent montrer l'ancienneté du culte de Jésus dans les Gaules, ne manquent pas d'intérêt :

Devant que Sion eust jamais
 Receu du Ciel ce Dieu de paix,
 Devant qu'il fust le Dieu de Rome,
 Nos Druides, désia vivoient selon sa Loy,
 Et devant qu'il fust homme,
 Nos ancestres jadis en avoient fait leur roy.

Devant que Jésus vint des Cieux,
 Les oracles de nos ayeux
 Nous avoient annoncé sa gloire :
 Il est venu du Ciel plus tard que de leur main,
 Et le Rhosne et le Loire
 L'ont plustot adoré que n'a fait le Jourdain.

J'en dis autant de ce souvenir, encore tout vibrant, des Croisades :

Les Turcs sur leurs propres ramparts,
 Percez à jour de toutes parts,
 Ont adoré nostre victoire ;
 Ils sçavent ce que peut le bras de Godefroy,
 Dont la seule mémoire
 Suffit pour les combattre et leur donner l'effroy.

Du Bois-Hus aborde résolument l'histoire de son temps ; le triomphe de Louis XIII sur l'hérésie lui inspire un vers superbe :

..... Une divine haine
 Luy mit l'Eclair aux yeux et la Foudre en la main,

et une strophe d'une beauté à peu près égale, qui débute par la traduction du mot célèbre de César, et finit par un trait d'une familiarité presque sublime :

Il alla, vit et vainquit tout,
 D'un bout du Loire à l'autre bout,
 Sur la Garonne et sur le Rhosne ;
 Il établissoit mieux chaque église en son lieu,
 Qu'il n'y fondoit son throsne,
 Et suoit moins pour soy qu'il ne suoit pour Dieu.

Cet ordre d'idées religieuses et guerrières porte bonheur à Du Bois-Hus ; il dit encore à Louis XIII, *le soldat de Marie* :

Alléz porter son nom et nos lys en tout lieu.

Le voyage que le roi a fait en Europe,

Est une promenade en un bois de lauriers...
 Vous diriez qu'il n'a fait qu'aller déraciner
 Une forest de palmes
 Qui n'avoient des rameaux que pour le couronner.

Y a-t-il donc si loin de ces beaux vers, de ces fiers accents, à la mâle poésie des Malherbe et des Corneille ? Et ce qui double leur prix, c'est qu'au lieu de nous peindre quelque prouesse antique ou légendaire, ils sont taillés en pleine histoire, en pleine gloire française :

Je le voy couronné d'éclairs,
 Tel qu'est le foudre dans les airs,
 Paroistre au sommet des Sévènes...
 Je le voy voler à Casal,
 Sur les mesmes pas qu'Annibal
 Nous a tracez par ses batailles.

Les Alpes sont à nous, cent ramparts sont forcez
 Sur ces vastes murailles
 Qui couvrent l'Italie et bornent nos fossez.

Du haut de ces monts sourcilleux
 Il lance sur ces orgueilleux

Les François, ces foudres de guerre ;
 La Savoye est en peine, et son duc espagnol
 Exposé à son tonnerre
 Suze et Montmélian, Veillane et Pignerol.

La poésie du XVII^e siècle était une déesse altière, qui ne quittait pas volontiers l'Olympe pour un champ de bataille ; il faut savoir gré au poète breton de lui avoir mis le casque au front et la lance en main. Les vers que j'ai cités évitent le double écueil d'être une gazette rimée ou une amplification mythologique ; le souffle qui les soutient, vraiment poétique et national, les fait comparables à l'ode de Malherbe *au roi Henri allant en Limousin*, et bien supérieurs à la malencontreuse élucubration de Boileau *sur la prise de Namur*.

La défaite des Espagnols et des Impériaux, la conquête du duché de Bar, de la Lorraine et de l'Alsace, la prise d'Arras, continuent à exciter la verve belliqueuse de Du Bois-Hus, qui se souvient à propos qu'il est Breton pour dire à un des chefs de l'armée :

Tu recevras enfin de nostre Potentat
 Cette fameuse espée
 Dont Clisson et Guesclin ont soutenu l'Etat.

L'éloge de Richelieu rayonne tout naturellement au-dessus de ces trophées ; transporté d'enthousiasme, le poète va jusqu'à lui promettre la papauté :

Le Ciel qui le destine à gouverner un jour
 La barque de saint Pierre
 Luy fait faire sur nous l'essay de son Amour.

Dieu a témoigné une bienveillance infinie à Louis XIII en lui donnant un tel ministre, mais il a mis le comble à ses faveurs en lui permettant de revivre en la personne du Dauphin : c'est à cet auguste enfant que Du Bois-Hus consacrerait désormais les efforts de sa Muse.

Comme Quintilien, qui commence l'éducation de l'orateur dès le sein maternel, notre poète aborde l'enfant royal avant même qu'il soit né ; il n'est pas jusqu'au retard des couches d'Anne d'Autriche qui ne lui soit un motif détourné de louanges :

Lors en sa vivante maison
 Ce prince, attendant la saison
 Qui doit lui servir de Lucine,
 Semble prendre plaisir à nous faire espérer
 Sa naissance divine,
 Et, pour estre plus cher, se fait plus désirer.

La lune « rouloit le char de son dixième mois, » quand l'heureux événement fait enfin éclater des transports universels de joie :

Résonnez, clairons et trompettes,
 Tumultueuses voix remplissez tous les airs ;
 Allez, volez, gazettes,
 Allez, passez les monts et traversez les mers.

Fille de l'esprit et du temps,
 Publique courrière des aus,
 Greffière de la Renommée,
 Agréable entretien des cercles curieux,
 Allez, voix imprimée,
 Publier jour et nuit cet œuvre glorieux.

Les historiens du journal, qui ont suivi pas à pas le développement de ce prodigieux agent de publicité, n'ont pas connu ces ingénieuses appellations de « greffière de la Renommée, » de « voix imprimée, » appliquées sans doute à cette doyenne de la presse française, à la *Gazette de France*, dont Théophraste Renaudot publia, le 30 mai 1631 (dix ans avant le livre qui nous occupe), le premier numéro.

Le dauphin est à peine né, et poètes de composer des vers en son honneur, Français et étrangers, — étrangers surtout, — de chanter sa jeune gloire sur le luth ou le flageolet. Du Bois-Hus gronde doucement ses compatriotes d'une négligence assez peu explicable,

et il est amené, par une transition naturelle, à faire de la langue française le plus noble et le plus délicat éloge :

Sçavans favoris d'Apollon,
Divins héritiers de son nom,
Royale et chère compagnie,
Poètes, fils aînez des Muses que je sers,
Esprit au beau génie,
Que tarde votre humeur à luy faire des vers ?

Je voy voler dedans les mains
De mille fameux écrivains
Les éloges de sa naissance,
Toute sorte d'auteurs loi donnent le bonjour,
Et les presses de France
Travaillent jour et nuit à luy faire la cour.

Mais parmy les civilitez
Que luy rendent de tous costez
Les dieux des vers et des harangues,
Je voy que l'Estranger l'a le plus révééré,
Et de toutes les langues
Le françois est celuy qui l'a moins honoré.

François, source des mots charmants,
Chères délices des amants,
Doux interprète de leurs peines,
Mignard écoulement de la bouche et du cœur,
Amour des belles veines
Que Permesse a remply de sa riche liqueur ;

François, langage harmonieux,
Complice des secrets des Dieux,
Messager des plus beaux oracles,
Peux-tu souffrir icy que tes vieux ennemis
Facent seuls des miracles
Et remportent l'honneur qu'on ne doit qu'aux amis ?

Je retiens de ces vers l'ingénieux éloge du doux idiome natal, et de cet art indéfinissable et tout français de dire des riens et d'en aire quelque chose, que notre langue, toujours un peu *cette gueuse*

qui fait la fière, dont parle Voltaire, — n'avait besoin d'emprunter ni à celle où résonne le *si*, ni à celle que l'abbé Raynal qualifiait « brillante comme l'or et sonore comme l'argent. » Il me faut continuer à suivre Du Bois-Hus, en sa vive allure ; à présent, se faisant l'écho des rancunes bretonnes contre le Midi, et appliquant à la littérature ce qu'un romancier contemporain retrouvait plutôt dans l'ordre politique et social, il déplore que les Latins inondent Paris de leurs écrits, et

Semblent encor vouloir triompher des Gaulois ;

il adjure les poètes, ses compatriotes, de se piquer d'honneur dans un sujet qui intéresse au plus haut point l'amour-propre national; ne laissez pas, — leur crie-t-il, — un si rare et fécond sujet inspirer des Latins, « enfler des veines espagnoles ; » et hardiment, avec un bonheur d'expression que soutient une conviction sincère, il dit ce qu'il a sur le cœur à ces Français, hommes de génie ou de talent, qui enjolivent des phrases et riment des bouquets à *Chloris*, au lieu de s'abandonner au saint enthousiasme de la poésie héroïque et nationale :

S'il falloit parler de Chloris,
Louer son ceillade ou son ris,
Faire un sonnet de confiance,
Méditer un adieu, rimer pour un balet,
Pleurer pour une absence,
Discourir sur des yeux, ou peindre un bracelet ;

S'il falloit nouer des cheveux,
Faire une ode, adresser des vœux,
Louer un teint d'un vers fantasque,
Resver sur le tourment d'un amoureux transy,
Composer pour un masque,
Présenter une rose, un œillet, un soucy ;

Ou bien sur l'aisle des zéphirs
Envoyer de secrets soupirs

A quelque beauté périssable,
L'entretenir souvent de regrets bien rimez,
L'appeler adorable,
Faire voir sous son nom des ennuis imprimez,

.....
Vous verriez ces esprits, ravis de ces projets,
D'une veine idolâtre
Chérir la vanité de ces foibles sujets,

On verroit tous les cabinets
Tapissez d'amoureux sonnets,
D'épigrammes et d'élégies;
Les théâtres hantez rendroient les yeux contens,
Et leurs douces magies
Fourniroient tous les jours de nouveaux passe-temps.

Ces ruisseaux maintenant taris
Rempliroient alors tout Paris
De l'eau de leur divine source;
Mille jeunes esprits, mille canaux divers,
Multipliant sa course,
Rouleroient à la cour un déluge de vers.

Que de vieux mots congediez,
Que de discours étudiés,
Que d'art, que d'ordre et de justesse,
Que de riches lueurs, que d'aimables langueurs,
Que de délicatesses
Feroit naître le Dieu qui gouverne leurs cœurs!

Tout, dans cette longue citation qu'il n'eût tenu qu'à moi d'étendre encore, est aussi bien dit que pensé : on sourit à cette « beauté périssable » sous le nom de qui circulent « des ennuis imprimez », on salue dans « les vieux mots congediez » les dernières épaves de la langue de Ronsard, proscrite par Malherbe. Je ne puis m'attarder à relever tant de tours ingénieux, de termes bien choisis, le mot de « magie », par exemple, appliqué au théâtre. Mais il importe de signaler que ces strophes inconnues renferment une vraie leçon de critique littéraire, une satire, aussi judicieuse que

courageuse, des rimeurs de ruelles, des auteurs de madrigaux ou de *bergeries*. On était alors, malgré la merveille du *Cid*, au plus fort de la vogue de l'hôtel de Rambouillet ; le goût s'épurait, la langue se perfectionnait, mais l'inspiration mâle et forte s'élevait aux langoureux accents des Racan et des Segrais, des Voiture et des Malleville ; les poètes de la *Guirlande de Julie* méritaient qu'on les réveillât de leur douce torpeur en leur venant dire (avec une intention meilleure que l'expression) :

La France depuis tant de mois
Attend qu'une des belles voix
Dont elle adore la musique,
Espousant l'intérêt de ses félicités,
D'une veine héroïque
En porte la nouvelle à toutes ses cités.

Paris a tant d'esprits...
Qui rempliroient le monde
De l'esclat de son nom et du broit de leurs vers.

Mais Du Bois-Hus craint que son zèle poético-patriotique ne l'ait entraîné un peu loin ; il souhaite simplement que les poètes avec la plume, comme les guerriers avec l'épée, célèbrent la bienvenue du dauphin ; malgré sa petite incartade, il est plein de respect pour les beaux-esprits, ses maîtres, à qui il doit ce qu'il sait :

C'est de votre puissant secours
Que j'attens mes plus beaux discours,
Chères muses, françaises fées,
Et vous, juges sçavans de mes premiers travaux,
Pardon, divins Orphées,
Je vous veux pour tuteurs et non pas pour rivaux.

Après cette digression, Du Bois-Hus reprend l'encensoir un moment quitté. Il veut que la nature « *des rives prochaines* » se mette en fête pour la venue du dauphin ; il évoque, non sans charme, les nymphes et les dryades, habitantes de la campagne parisienne :

Allez, nymphes de nos prairies,
Pillez tous les jardins, cueillez tous les trésors
Des campagnes fleuries,
Et faictes de vos fleurs un lit à ce beau corps.

Belle hostesse de Saint-Germain,
Flore, apportez à pleine main
La moisson de ces belles choses,
Despouillez les valons, n'espargnez point les lys,
N'espargnez point les roses.

Bois de Meudon et de Limours,
Doucees retraites des Amours,
Chargez de présents vos Dryades,
Et vous, charmant Ruel, séjour d'un demy-dieu,
Envoyez vos nayades
Porter des fruits meuris aux yeux de Richelieu.

La brusque apparition du fort peu idyllique Richelieu met en fuite les naïades et me gêne ce frais et champêtre tableau, paysage parisien que dore un soleil d'automne et qu'encadre la Seine, assez ingénieusement nommée « une liquide couleuvre ». Bienheureuse la Seine, où l'on a puisé l'eau du baptême royal, heureuse à rendre jaloux la Loire, le Rhône et la Garonne. Nouveau Du Bellay, notre poète saisit l'occasion d'appeler « mon Loyre » le premier de ces fleuves ; la strophe suivante, toute redondante d'emphase castillane a l'air d'un regard jeté vers le sol natal, et pourrait bien indiquer que Du Bois-Hus était, sinon Nantais, au moins originaire de cette partie restreinte de la Bretagne que baigne la Loire :

Si mon Loire estoit destiné
Pour un employ si fortuné,
Son cours prendroit des routes neufves,
L'Anjou verroit bientôt son grand canal tary,
Et Tours et Nantes veufves
Pleuroient le depart de leur ancien mary.

D'ailleurs, en pareille occurrence, le Rhône et le fleuve gascon

Laisseroient orphelines
Lyon, Arles, Thoulouse, Avignon et Bordeaux.

Dans l'hymne de joie qui continue et qui prend les proportions d'une interminable antienne, il y a des traits heureux et de jolis vers mais aussi des redites et des fadaïses et une persistance d'adulation qui, à la longue, devient impatientante. Je relève au passage des images d'un charme naïf qui font pressentir La Fontaine :

Le Plaisir aux yeux amoureux
A quitté les isles des songes...

Les tristes fourriers des hyvers
N'osent marquer dans l'univers
Les legis au roy de la glace...

mais je n'ai pas le courage de suivre l'auteur dans cette vraie « ile des plaisirs » où coulent des sources de lait et des ruisseaux de vin, où les nymphes écrivent sur l'eau les chiffres du dauphin et du roi, où les satyres de plomb peint dansent la sarabande ; encore moins entrerais-je sur ses pas dans le palais où les trois Grâces transformées en fées pour la circonstance, répandent sur le berceau royal un flot de faveurs et de bénédictions. Le mot de Gaston, frère de Louis XIII, qui trouvait au dauphin le front du roi et la bouche de la reine, a pu plaire en son temps et faire pousser des ha ! aux courtisans ; mais c'est vraiment passer la mesure que d'employer cent vers à le paraphraser. Quoique les langages du petit Louis XIV soient faits de drapeaux pris à l'ennemi, et que les meubles qui l'entourent sentent moins l'ambre que la poudre à canon (!), on respire une odeur écœurante sous ces lambris dorés, et il fait bon ouvrir un peu la fenêtre, dût-on ne contempler, au lieu de la campagne fleurie, que le parc de Saint-Germain, où les illuminations, « les artificieux flambeaux », « les étoiles de l'art » (comme les appelle notre poète) rivalisent de clarté avec les astres du ciel. Du Bois-Hus est un flatteur assez maladroit, ses compliments à tour de bras ressemblent au *payé de l'ours* ; il se guinde et se morfond dans cette atmosphère factice de la cour, où se meuvent

si à l'aise les souples et mielleux Italiens. Combien je préfère notre digne compatriote, quand il fait trêve à ses louanges de commande et jette un bref coup d'œil sur le théâtre de la guerre, sur le Rhin, que nos soldats venaient de traverser :

Longueville a franchi ses redoutables bords,
Et déjà nos tonnerres
Font rouler dans son sein moins de flots que de morts.

Voilà Du Bois-Hus lui-même, et tel que je l'aime ; cette bouffée guerrière, cette brusque échappée sur un champ de bataille, lui font pardonner bien des fadeurs ; les Bretons, — qui songe à s'en plaindre ! — ont toujours été de médiocres courtisans.

Je serai sobre d'extraits du troisième et dernier poème de Du Bois-Hus, qui a pour titre « *le Miroir du Destin* » ; après avoir épuisé toutes les formes de l'éloge, l'auteur n'a plus qu'à lire dans l'avenir, il tire l'horoscope du dauphin. Il bâtit tout un château... en Espagne, sur les instincts belliqueux qu'il prête au petit prince, sur les hasards d'une ressemblance, sur une rencontre fortuite d'événements ; il lui prédit notamment l'empire de la mer, parce que sa naissance a coïncidé avec la destruction d'une flotte ennemie. Comme le dormeur des *Mille et une Nuits*, notre poète semble souvent rêver tout éveillé ; et il a fait lui-même le procès aux écarts de son imagination en se moquant de ces astrologues « qui prennent sur un berceau de deux pieds, comme sur un plan assureur, toutes les mesures de la gloire d'un monarque. »

Le *Miroir du Destin* est écrit en strophes de dix vers, un vers de huit syllabes venant rompre la monotonie de quatre alexandrins consécutifs ; Du Bois-Hus, qui a choisi ce mètre nouveau comme plus pompeux sans doute et plus majestueux, n'a pas pris garde qu'il est assez lourd à manier, et que, pour forte qu'elle soit, l'expression a souvent peine à le soutenir. Les maîtres du rythme, de Ronsard à Malherbe, de J.-B. Rousseau à Hugo, ont évité l'emploi de cette strophe pesante, qui, loin de donner du relief à la pensée,

l'emprisonne et l'étouffe. — De la très longue invocation à la France, qui ouvre le poème, je détache cette strophe haute en couleur :

Le seul regne de ton Louys
A fait voir icy bas le siècle des merveilles,
Et ses rares vertus, qui n'ont point de pareilles,
Tiennent de leur éclat les peuples esblouys ;
Trente ans de royauté luy font trente ans de gloire :
Quand il l'ordonne, la Victoire
Porte fidèlement son nom de toutes parts,
Et dessous son portraict déjà l'Europe admire
Devoir estropiez les aigles de l'Empire,
Les lions espagnols, les anglois léopards.

Après ces deux grands vers moulés d'un seul jet et d'une facture superbe,

Les fils des grands héros naissent dessus les palmes,
Et leurs langes se font de pièces d'estendars,

je rappelle ce vœu d'un bon royaliste, que la Providence n'a plus ou... pas encore exaucé :

Cessez, siècles futurs, de vous plaindre du sort,
Des daufins éternels vous donneront des princes,
Et le sang de Bourbon regira vos provinces,
Malgré la faux du temps et les lois de la mort.

Du Bois-Hus promet à Louis XIV la conquête de l'Europe... au moins. L'heureux souverain enchaînera les fleuves l'Oder, le Tage, la Tamise, ce Danube « jadis françois, » que voici fort pittoresquement dépeint :

Cette longue conleuvre d'eau
Qui sort toujours du flanc des plaines forestières,
Dont le corps tortueux chargé de cent rivières
Décharge au Pont-Euxin son liquide fardeau ;
Ce fleuve dont le cours dévoré tant de fleuves
Et fait tant de provinces veuves,
Emportant leurs maris dans un gouffre commun,

Qui naist Luthérien, meurt Turc, vit Catholique,
Et, contre le devoir d'un sage domestique,
Change trois fois de maistre et n'en retient pas un;

Ce voyageur si merveilleux,
Qui demeurant toujours au lieu de sa naissance,
Sans quitter le berceau de sa première enfance,
Mesure cent païs de son pas orgueilleux,
Voit Souabe et Bavière, Autriche, Hongrie et Dace,
Se laissant tout où son eau passe,
Petit nain en geant de luy mesme croissant,
Et deguisant son nom depuis la Bulgarie,
Luy mesme son chemin et son hostellerie,
Ne repose jamais qu'en la mer du Croissant.

Cette description si imagée, où des traits de mauvais goût ne gâtent pas un ensemble ingénieusement observé, ce curieux exemple de naïveté précieuse auraient droit de nous arrêter; mais le poète nous entraîne. Quel vaste champ il ouvre aux exploits futurs de son roi ! Ce n'est pas l'Italie seulement, ce ne sont pas l'Espagne et l'Empire qui mettront leurs couronnes à ses pieds :

Il va briser les fers de la Grèce captive...
Le Croissant a pasly voyant son galion...
Il va planter les lys au sein de l'Idumée...
Les Tritons estrangers adorent son trident,
Et les vieilles échos des masures de Troye,
Repetant les beaux cris de France et de Montjoye,
Font hommage à leur mode au Dieu de l'Occident.

En même temps qu'il promène un regard sur l'Illion d'Homère, vers ces champs « *ubi Troja fuit* », Du Bois-Hus n'a-t-il pas ici comme un ressouvenir et une ambition nouvelle de ces merveilleuses aventures, de ces Croisades, où l'héroïsme chrétien et français fit ses premières armes ? La même ardeur généreuse perce dans cet imaginaire récit de la prise de Constantinople :

Ce cœur aussi noble que grand
Va menacer Stamboul, il campe, il l'environne,
Il canonne ses murs, il la foudroie, il tonne,

Il renverse, il ruine, il l'emporte, il la prend,
Il arbore la Croix et les drapeaux de France
Sur les bastions de Bysance;
Il fait mordre la terre à ce donjon d'orgueil;
La mer ne roule plus que des ondes sanglantes,
La terre n'a plus rien que des maisons fumantes,
Et cette grande ville est son propre cercueil.

Osons l'avouer, ce morceau est d'un vrai poète : l'accent y est tout moderne et national, sans aucun mélange de fatras mythologique ; notre littérature du XVII^e siècle, qui s'en tenait aux exploits des Alaric et des Childebrand, et ne concevait pas le « *passage du Rhin* » sans accompagnement des divinités de la fable, offre peu de strophes héroïques d'un souffle aussi soutenu ; rien ne manque à cette poésie guerrière, ni la foi, ni la fougue, ni même le cliquetis des mots qui semble un cliquetis d'armes. Je fermerais ici le livre de Du Bois-Hus, après avoir cité ce vers tout cornélien, qui est un souvenir et une espérance :

La cause de la France est la cause des cieux ;

je le laisserais entraîner Louis à de nouvelles et chimériques victoires, si je ne tenais à le montrer reprenant sa musette bretonne, descendu des hauteurs où sa vive imagination l'a transporté, et demandant au roi, avec une bonhomie pleine de charme, quelque faveur pour son premier ouvrage :

Chérissez les essais d'une plume naissante,
Quoique muse champestre, elle est assez charmante,
Et n'entend pas si mal la langue de la Cour ;
On souffre à Saint-Germain le thyn avec les roses,
Ses eaux, mères des belles choses,
Y nourrissent les lys sans bannir le cresson ;
Et si mes premiers vers ne sont pas des plus dignes,
Souvent on se plaist moins à la voix des vieux cignes,
Qu'aux airs d'un rossignol qui fait vivre un buisson.

Ce tour aisé, presque enjoué, rappelle Horace et fait penser à La Fontaine ; mais, à la cour, notre chanteur aura vite perdu ses

qualités natives, s'il ne s'est pénétré du sage conseil de Quintilien :
 « *Musa illa pastoralis non forum modo, verum etiam urbem reformidat.* »

J'ai fait bien des citations de Du Bois-Hus, c'est encore par une citation que je terminerai ce travail. D'une touche légère et fine avec une aimable candeur, le poète a porté sur lui-même ce jugement, aussi modeste que sensé : « Si ma plume n'a pas toute « la justesse qu'on apprend de l'étude, je peux dire avecque « franchise qu'elle a les bonnes inclinations qu'on reçoit de la « naissance ; elle a quelque peu de naturel si elle n'a pas assez « d'art et de mode, et si elle n'est pas assez heureuse pour pa- « restre tout à fait belle, je croy qu'elle ne sera pas si disgraciée « qu'on la juge tout à fait désagréable. » C'est là le ton de la bonne compagnie et de cette littérature aristocratique qui n'a jamais cessé d'avoir, en France, d'illustres ou d'ingénieux représentants. Je ne sais si j'aurai fait goûter Du Bois Hus à quelques lecteurs ; je m'applaudis, quant à moi, *et comme Français et comme Breton*, de l'avoir exhumé.

OLIVIER DE GOURCUFF.

LE PARLEMENT DE BRETAGNE

EN 1788 *

II

Le 1^{er} juin était un dimanche, et le repos prescrit par la religion semblait une invitation à goûter les charmes d'un des premiers beaux jours de l'année. Mais les bourgeois de Rennes ne songeaient point à jouir des plaisirs de la promenade sur le Mail ou dans le jardin du Thabor ; ils avaient d'autres préoccupations : des groupes animés parcouraient les rues en discutant les événements qui venaient de s'accomplir et ceux, plus graves encore, qui paraissaient imminents.

Vers deux heures de l'après-midi, le régiment de dragons d'Orléans entra en ville, le public se porta sur son passage ; il regardait les soldats avec une curiosité assez malveillante et des murmures partaient même de la foule.

Appeler ainsi de nouvelles troupes au milieu de l'effervescence générale, c'était jeter de l'huile sur le feu ; cependant la journée se passa sans troubles. Mais il y avait tellement lieu d'en craindre que M. de Thiard écrivit au procureur du roi près le siège de police pour le prévenir qu'il avait donné ordre d'arrêter ceux qui insulteraient et maltraiteraient les officiers et les soldats, et il le pria de prendre des mesures analogues.

Selon l'usage, les officiers des régiments nouvellement arrivés

* Voir la livraison de novembre 1882, pp. 396-409.

allèrent en corps rendre visite au premier président. Le marquis de Catuëlan les reçut avec cette exquise urbanité et cette haute courtoisie qui distinguaient l'ancienne magistrature française ; on parla même du surcroît de garnison imposé à la ville ; les officiers assurèrent qu'ils ignoraient le motif de leur voyage à Rennes, et ils ne cachèrent pas leur ennui d'être mêlés à des querelles politiques.

On affirme dans les récits du temps qu'ils prévinrent le Commandant de la répugnance qu'ils avaient à se charger d'ordres particuliers et à exécuter des lettres de cachet. Cela n'a rien d'in vraisemblable ; beaucoup d'officiers imbus des idées philosophiques, partageaient le sentiment public ; ce qui est certain, c'est qu'un capitaine du régiment de Penthièvre, le chevalier Bonin de la Ville-Bouquais, frère d'un conseiller, voyant tout ce qui se préparait, ne voulut pas être associé à ces mesures et donna sa démission ; acte d'autant plus méritoire qu'il avait vingt-quatre ans de service et allait recevoir la croix de Saint-Louis.

Cette démission fut d'abord refusée ; il la maintint, déclara qu'il était libre, et que lui, Breton, se refusait de servir dans un régiment qui allait tourner ses armes contre des Bretons. Elle fut alors acceptée. Mais à cette nouvelle tous les officiers bretons du régiment de Penthièvre déclarèrent qu'ils vont se démettre aussi ; le colonel vint en prévenir M. de Thiard, ajoutant que les soldats paraissaient mal disposés et presque décidés à ne pas marcher.

Le général était fort perplexe et fort inquiet ; pour parer à ce nouveau contre-temps, il fit séparer les Bretons du reste du régiment et les renvoya avec les drapeaux à Dinan où était resté un détachement de Penthièvre⁴.

Mais il avait des ordres rigoureux à exécuter et il voulait agir avec vigueur ; ce refus de service lui donna à réfléchir. Il fait venir le grand prévôt de la maréchaussée, M. Piquet de Melesse, et lui communique les ordres qu'il a reçus. Celui-ci veut se récuser ; partageant en tout les sentiments de ses concitoyens, neveu de

⁴ Vers sur le rétablissement de l'ordre en France, note D, p. 12.

deux hommes distingués par leurs vertus patriotiques et militaires, il ne peut se résoudre à employer la violence contre des personnes universellement respectées et vénérées, il rappelle que tous les officiers bretons ont été renvoyés et dispensés de prendre les armes ; et qu'il mérite tout au moins la même faveur.

C'était la plus mauvaise raison qu'il pût donner. Le Commandant irrité et agacé de la résistance qu'il rencontrait réitéra ses ordres.

Devant ces injonctions, M. de Melesse n'hésite pas ; quoiqu'il n'eût aucune fortune, il donne sa démission. Loin de l'accepter, on lui répond qu'il doit obéir et on le menace, s'il refuse, de vingt ans de prison.

Atterré, anéanti, ne pouvant se résoudre à porter une main sacrilège sur des hommes qui lui paraissent les défenseurs, les soutiens des droits de sa patrie, M. de Melesse rentre chez lui, sa femme applaudit à sa résistance, partage sa douleur et ravive encore sa répugnance à accomplir des actes que tous deux regardent comme contraires à l'honneur et au patriotisme.

Elle se décide à tenter une démarche suprême ; bien qu'à peine convalescente d'une grave maladie, elle monte en voiture, et accompagnée de la marquise de Bonteville, sa tante, elle se rend à l'hôtel du Commandant. Elles font demander comme une grâce d'être reçues, mais M. de Thiard, craignant sans doute de ne pouvoir résister aux larmes d'une femme, refuse obstinément. Elles doivent revenir annoncer à M. de Melesse l'inutilité de leur démarche.

Il était alors dix heures du soir ; à ce moment, un courrier arrive chez le Commandant. Aussitôt les groupes deviennent plus nombreux, les discussions plus animées, les rues sont pleines de gens qui s'abordent, s'interrogent, inquiets, anxieux ; on se porte surtout à la place Saint-Sauveur et à la place du Calvaire voisines de l'hôtel du Commandant.

Vers minuit et demie, trois soldats sortent de l'hôtel, ils se séparent sur la place du Calvaire et se rendent aux différentes casernes, d'autres soldats vont prévenir les officiers, bientôt toute la garnison

est sous les armes. Des patrouilles de dragons à cheval, des détachements de 30 à 40 hommes, parcourent les rues et dispersent les attroupements.

Les trois régiments d'infanterie prennent position aux lieux indiqués : celui de Rohan sur la Motte, celui de Forez sur la place Louis XV (devant l'Hôtel de-Ville), celui de Penthièvre sur la place du Palais.

Celui de Forez avait posé les sacs à terre pour être prêt, sans doute, à se porter rapidement partout où besoin serait ; et chaque soldat avait, assure-t-on, vingt coups à tirer. La ville se trouve ainsi mise en état de siège et occupée militairement.

A trois heures du matin, le prévôt général de la maréchaussée, suivi de trois cavaliers et d'un détachement de vingt hommes composé de cinq dragons à pied et de cinq grenadiers de chacun des trois régiments d'infanterie, se rend à l'hôtel du premier Président, situé rue des Dames ; il laisse le détachement à la porte et entre. En même temps des brigadiers et des soldats de la maréchaussée, tenant un papier à la main, vont frapper à la porte de plusieurs présidents et conseillers au Parlement.

Dès lors les desseins du pouvoir n'étaient plus douteux ; ils apparaissent à tous : on veut briser une opposition gênante, empêcher des réunions que l'on redoute et achever par la violence l'accomplissement d'édits enregistrés par la force. Le Commandant en chef met à exécution les lettres de cachet qu'il a reçues en blanc dès le 5 mai ; un ordre pressant vient de lui enjoindre de ne pas différer un instant. On n'a pu faire taire les magistrats bretons, on va les saisir dans leurs demeures, les chasser de la ville, les jeter en prison ou en exil.

La foule, qui n'a pas cessé de circuler, comprend vite de quoi il s'agit ; une même pensée surgit dans tous les esprits : des gens dévoués, étudiants, bourgeois, gentilshommes, vont réveiller les magistrats, et les préviennent de ce qui se passe. Ceux-ci descendent dans la rue et tentent de se rendre à l'hôtel de Cuillé, situé au bas de la place de la Motte.

Cet hôtel appartenant à l'un des présidents du Parlement, Jacques-Annibal de Farcy de Cuillé¹, avait déjà servi de lieu de réunion et l'on était convenu de s'y rassembler en cas d'alarme.

Plusieurs magistrats, surpris par cette alerte, arrivent les uns en robes, les autres *en chenilles*². D'autres, au moment où ils allaient sortir, voient entrer la maréchaussée et les soldats, ils se faufilent par des portes dérobées, quelques-uns même descendent par les fenêtres, au moyen d'échelles. Des amis leur portent leurs robes, leurs rabats, ils s'assemblent dans le grand salon de l'hôtel et attendent leurs collègues, qui accourent de minute en minute.

Pendant ce temps, les soldats entourent l'hôtel du premier président ; le suisse va réveiller son maître et lui annonce que deux cavaliers de la maréchaussée demandent à lui parler. Le vieillard se lève, les deux soldats lui remettent un ordre du roi qui lui enjoint de se rendre à sa terre de Catuélan³ et lui en demandent un reçu ; — il refuse de le leur donner ; — alors ils l'avertissent que, s'il ne s'engage pas à obéir, il va être immédiatement retenu prisonnier dans son hôtel jusqu'à ce qu'il se décide à partir. S'étant assuré qu'un détachement gardait sa porte, le président déclare qu'il n'a plus sa liberté, il rédige tranquillement le procès-verbal de son arrestation, le signe, en remet une copie aux deux cavaliers et conserve l'original.

M. de Catuélan avait deux fils, dont l'un était président à mortier et l'autre conseiller au Parlement. M. Emmanuel de Catuélan (l'aîné) voit entrer à quatre heures du matin deux soldats de la maréchaussée qui lui remettent l'ordre de sortir de la ville et de se rendre à Catuélan. En digne parlementaire, il leur déclare sans s'émouvoir qu'il est dans l'impossibilité d'y obtempérer parce qu'il est contraire aux arrêts de la Cour ; elle a enjoint en effet à tous officiers du Parlement, qui recevraient des ordres particuliers relatifs à

¹ Cet hôtel existe encore aujourd'hui.

² *Chenille* : autrefois un habillement négligé que les hommes portoient avant de faire leur toilette.

³ Paroisse de Hénon (Côtes-du-Nord).

leurs fonctions, de les apporter sur le bureau pour être statué par la Cour ce qu'il appartiendra.

Les messagers lui demandent alors un reçu de la lettre close qu'ils viennent de lui remettre. Il refuse encore, disant ne pouvoir donner de reçu d'un ordre que tout magistrat doit regarder comme illégal et auquel il lui est défendu d'obéir par les ordonnances des rois et notamment par l'article 81 de l'ordonnance de Moulins. Les deux cavaliers qui, probablement, ne connaissaient guère l'ordonnance de Moulins, déclarent qu'ils vont s'assurer de sa personne et le conduire au lieu de son exil. M. de Catuëlan demande s'ils iront jusqu'à employer la force ; ils répondent en montrant le détachement qui attend à la porte, prêt à exécuter la lettre de cachet.

Alors, voulant éviter le désordre que pouvait occasionner l'enlèvement à main armée d'un magistrat, il s'engage à partir pour Catuëlan, il rédige le procès-verbal de tous ces faits et le leur remet pour leur servir de reçu, après en avoir signé la minute et l'expédition.

Même scène chez M. Célestin de Catuëlan (le jeune) : deux cavaliers de la maréchaussée étant entrés dans son cabinet le prévinrent qu'ils vont le garder à vue jusqu'à ce qu'il soit prêt à monter dans sa voiture ; il constate la violence, déclare qu'il ne peut s'y opposer et va obéir à la lettre de cachet.

Les soldats de la maréchaussée se présentent chez d'autres magistrats, mais chez quelques-uns on refuse obstinément de leur ouvrir ; chez d'autres on leur répond que ceux qu'ils cherchent sont partis. En effet, comme nous l'avons vu, plusieurs conseillers prévenus à temps s'étaient rendus en toute hâte à l'hôtel de Cuillé.

(A suivre.)

BARTH. POCQUET.

LA LOGE DU PRÉFET MARITIME

ANECDOTE LORIENTAISE

Au commencement du mois de septembre 1809, M. Barthélemy Maurin, entrepreneur de spectacles, présidait aux destinées des théâtres de Lorient, Vannes, Quimper, Saint-Brieuc, Dinan et Lamballe. Était-il grand ou petit, gras ou maigre, blond ou brun ? Les archives du département ne nous fournissent à ce sujet aucun détail et les musées du Morbihan n'ont pas conservé son portrait. Nous savons seulement qu'il était, — au dire de M. Garnier, sous-préfet de Lorient, — « homme honnête, vraiment recommandable, ayant le plus grand désir de satisfaire le public » ; qu'il avait été agréé le 13 janvier 1808 ; que sa troupe, se composant de vingt-quatre acteurs et actrices, avait subi les épreuves des débuts et que son répertoire avait reçu l'approbation ministérielle.

Sûr du bienveillant patronage du maire de la ville, du sous-préfet de l'arrondissement, du général comte Jullien préfet du Morbihan, le nouveau directeur voyait tout en rose. Peut-être relisait-il les articles solennels du règlement élaboré par le Conseil municipal qui invitait les spectateurs à être « réservés, circonspects et décents » et qui défendait d'amener au spectacle, « école des mœurs », des enfants en bas âge, « dont les cris et les pleurs peuvent interrompre le cours » ; peut-être fredonnait-il, pour essayer la voix de haute-contre promise par lui au public, le couplet sentimental de l'Adoption villageoise :

« Quand dans sa sagesse infinie
 « Le Créateur forma le jour,
 « Pour rendre agréable la vie,
 « Il fit le soleil et l'amour.
 « Par l'un, l'humanité prospère,
 « L'autre féconde le vallon,
 « Et l'amour est à la bergère
 « Ce qu'est le soleil au melon. »

Peut-être songeait-il déjà à l'emploi de la pluie d'or que le talent de ses auxiliaires et des trois dames « pour chanter dans le cœur (*sic*) » devait nécessairement faire tomber dans sa caisse, lorsque se produisit l'incident que nous allons raconter, incident qui pendant un mois troubla le sommeil de l'infortuné directeur, et pour la solution duquel on dut recourir à l'intervention souveraine de M. le comte de Montalivet, ministre de l'intérieur.

M. le vice-amiral Thévenard, préfet maritime, venait de résigner ses fonctions. Agé et infirme, il avait, pendant la durée de son séjour à Lorient, jugé inutile de s'assurer la possession d'une loge, au grand déplaisir des hauts fonctionnaires de passage ou en résidence à Lorient. Son successeur, M. Dangier, voulut, dès son arrivée, abandonner ces errements ; il fit connaître au directeur du théâtre et au maire de Lorient son intention de s'acquitter complètement des devoirs de représentation que lui imposait sa charge et il choisit la loge désignée sous le nom de balcon, placée à gauche et faisant face à la scène, en recommandant qu'elle lui fût réservée pendant toute la durée de la saison théâtrale.

Disons tout de suite que M. Dangier ne songea pas à solliciter la jouissance gratuite de la loge qu'il réclamait. Les entrées de faveur des fonctionnaires de tout ordre qui s'élevaient, en 1768, à la Comédie-Française, à 416, suivant les Mémoires de Lekain, avaient été supprimées, à la suite de la requête adressée à l'Empereur par les comédiens et transmise par l'intermédiaire de M. de Rémusat. Napoléon avait répondu en s'inscrivant pour douze mille francs d'augmentation sur le prix de sa loge et en donnant

ordre que toutes les personnes attachées au gouvernement imitassent proportionnellement son exemple. (V. Fournel, *Curiosités théâtrales*, p. 143). En demandant la loge, M. le Préfet maritime offrait de payer le loyer fixé par le directeur.

Certes, M. Barthélemy Maurin, directeur du 48^e arrondissement théâtral, n'avait aucune envie d'opposer un refus à la demande de M. Dangier. Mais la loge choisie par M. le préfet maritime était, depuis huit ans, louée à M^{mes} Delabadye, née Coroller, et Angèle Coroller et à MM. Haran et Delaunay. Le bail avait été renouvelé pendant le cours du mois précédent, et le directeur avait lui-même déclaré aux locataires, par une lettre du 19 août, que la loge serait, comme par le passé, à leur disposition. M. Maurin essaya d'obtenir, à l'amiable, la résiliation de l'engagement. Un refus catégorique lui fut transmis. Cédant aux instances du maire, le directeur retira par écrit sa promesse du 19 août. M^{mes} Delabadye et Coroller, qui seules menèrent la campagne, citèrent M. Maurin à la barre du juge de paix du premier arrondissement et obtinrent, le 15 septembre, un jugement condamnant le directeur à leur assurer la libre jouissance de la loge qu'elles avaient louée.

Nous venons de parler de l'intervention du maire de Lorient. Ce magistrat avait tout d'abord refusé de prendre parti dans le conflit ; le 7 septembre, il avait déclaré « que les discussions préalables pour la location des loges au mois ou à l'année n'étaient pas de son ressort ; qu'il ne pouvait excéder en cette circonstance les fonctions qui lui étaient déléguées et que, comme maire, il n'avait pas à intervenir. » Ces belles résolutions durèrent peu : une réclamation directe du préfet maritime triompha de l'indépendance municipale. Subitement éclairé par la grâce officielle, le maire découvrit dans les plis de son écharpe des attributions et des prérogatives dont, quelques jours plus tôt, il ne soupçonnait pas l'existence. Il écrivit au directeur du théâtre pour lui notifier le choix fait par M. Dangier et pour lui enjoindre de s'y soumettre. Il recommande, il est vrai, d'assurer aux locataires dépossédés la possession d'une loge où ils pussent être placés « aussi comme-

dément que précédemment ». Mais déjà, prévoyant les objections de M^{mes} Delabadye et Coroller, il se transforme en défenseur officieux du préfet maritime. « Cette déférence, dit-il, est due à la place importante qu'il occupe, à l'obligation où il est de recevoir souvent des fonctionnaires marquants et des étrangers et aux témoignages de reconnaissance et de considération que les habitants de cette ville lui doivent pour ce qu'il a déjà fait depuis qu'il exerce, et ce qu'il se propose de faire pour eux. Nous lui devons d'ailleurs une reconnaissance particulière. »

Le même jour, 18 septembre 1809, une lettre contenant notification de la décision du maire fut adressée à M^{mes} Delabadye et Coroller. Comme on le pense bien, ces dernières se refusèrent à admettre l'obligation de solder, par l'abandon de leur loge, la dette de reconnaissance et de considération contractée vis-à-vis du préfet maritime par les habitants de Lorient. Leur réponse ne se fit pas attendre. Elles firent connaître au maire de Lorient la décision rendue en leur faveur, le vendredi précédent, par le juge de paix du premier arrondissement; elles rappellèrent au maire oublieux les termes de la lettre du 7 septembre, dans laquelle il se déclarait incompétent et refusait de se prononcer.

« C'est d'après votre avis, disaient-elles, que nous nous sommes adressées à la justice civile: elle a prononcé; son jugement ne saurait être soumis à votre administration. »

Elles annonçaient leur intention de mettre à exécution le jugement, « au nom de Sa Majesté l'Empereur, » et elles ajoutaient malicieusement: « Vous ignorez sans doute, Monsieur le Maire, le point où en était cette affaire, quand vous nous avez fait l'honneur de nous écrire. Nous référant, au reste, à notre lettre du 6 septembre, nous ne cessons, en tout ce qui dépendra de votre ministère, de compter fermement sur vos dispositions à protéger les simples citoyens contre toute usurpation et tout abus d'autorité. Vous n'ignorez point, Monsieur le Maire, que M. Dangier a fait plaquer ses prétentions sur plusieurs loges avant la nôtre; il en a

été mis à sa disposition; nous avons donc la satisfaction de voir qu'il est complètement (*sic*) pourvu. »

Le cas devenait embarrassant pour le maire de Lorient, pris entre ses déclarations contraires du 7 et du 18 septembre: il crut résoudre la difficulté en recourant à un procédé qui, de nos jours, a été trop fréquemment employé pour étouffer des revendications légitimes: il éleva le conflit de juridictions.

« Je respecte, disait-il, les jugements rendus par les tribunaux, mais un devoir plus impérieux est de reconnaître s'ils peuvent être mis à exécution dans un local public soumis à ma police, en changeant les dispositions nécessaires que j'ai cru convenable de prendre. »

Le maire rappelait les termes de la lettre dans laquelle il enjoignait au directeur du 18^e arrondissement théâtral de placer les dépossédés « aussi agréablement et commodément que précédemment »; il ignorait, ajoutait-il, « les droits civils » qu'elles avaient contre M. Maurin et il ne s'attendait pas « à trouver tant d'opposition à accéder à ce qu'il avait fait pour tout concilier. »

Ici, il convient de citer textuellement; tout résumé affaiblirait l'argumentation:

« Mes vues sont bonnes, Mesdames, et vos principes honnêtes me sont garants que vous reviendrez de votre persuasion qui n'est actuellement établie que sur une prétention bien affaiblie, car votre but d'avoir une loge au spectacle est rempli, ainsi que l'obligation du directeur, et je maintiens vos droits, dès que vous en avez une qui vous attend. C'est moi, c'est le maire qui vous l'assure; entrez, au surplus, Mesdames, dans les considérations qui me font agir. Je ne puis les détailler toutes en cette lettre; mais elles tendent au bien général des habitants, à une population de plus de 18,000 âmes, et vous ne voudrez pas contribuer à y nuire. »

En terminant, le maire de Lorient exprimait l'espoir que cette démarche ne serait pas infructueuse.

Cette espérance devait être déçue; dans la soirée du même jour, M^{mes} Delabadye et Coroller répondaient qu'elles étaient infiniment

sensibles au motif obligeant de sa lettre ; « mais, disaient-elles, avant d'en venir à l'extrémité d'un jugement, toutes nos réflexions étaient faites, et nous devons tenir au prononcé. »

Dès ce moment, la guerre était déclarée ; le maire recourut aux moyens énergiques et défendit au directeur d'ouvrir son théâtre, « jusqu'à ce que les dames Delabadye et Coroller eussent abandonné leurs prétentions ». Nous n'avons pas retrouvé dans le dossier du théâtre le texte de cet arrêté, et nous ne savons si les 18,000 âmes de Lorient virent inutilement, pendant quelques jours, attendre, à cinq heures et demie ¹, l'ouverture des bureaux. Une lettre de M. le comte de Montalivet, ministre de l'intérieur, signalant la mesure prise par le maire de Lorient, nous apprend seulement « que ces dames consentirent à ne pas faire usage de la loge, qu'elles payaient cependant, jusqu'à ce que le ministre eût prononcé, à condition, toutefois, qu'elle ne fût pas occupée par d'autres, et que la défense d'ouvrir le théâtre fût levée. »

Loin de nous l'idée de blâmer les efforts que faisait le maire de Lorient pour éviter tout conflit entre la préfecture maritime et la municipalité. C'était le rôle d'un administrateur sage et prudent, et nous préférons certes les formules naïves qu'il employait pour exprimer à M. Dangier la reconnaissance des habitants de Lorient aux récriminations amères qu'un adjoint de la même ville adressait, quelques années plus tard, le 12 novembre 1873, au sous-préfet de Lorient, à propos de quelques scènes bruyantes qui s'étaient passées au théâtre et au cours desquelles il avait été très-vivement apostrophé par quelques officiers de marine : « J'espère, disait-il, Monsieur le sous-préfet, que non seulement les tribunaux en feront une sévère justice ², mais encore j'aime à croire que,

¹ Le règlement adopté le 8 septembre 1807 par le Conseil municipal de Lorient, sous la présidence de M. Trentinian, maire, approuvé le 17 septembre, par le préfet du Morbihan, fixait à 5 h. 1/2 l'ouverture des bureaux et à 6 heures le lever du rideau, du 31 mars au 1^{er} octobre, à peine contre les directeurs et régisseurs de 3 francs d'amende pour la première fois.

² Cet adjoint obtint, du reste, complète satisfaction : par jugement du 13 novembre, MM. M., lieutenant de vaisseau, chevalier de la Légion d'honneur, de G., et

partageant ma trop juste indignation sur des scènes et excès si souvent répétés par des individus de la marine, vous voudrez bien y intervenir et instruire M. le comte Conseiller d'Etat, préfet du Morbihan, de l'indispensable nécessité de détruire enfin, par un exemple juste et sévère, cette erreur subversive de tous principes, si nuisible au bon ordre et au repos public dans les villes maritimes, que les individus placés sous le département de la marine, sont impassibles de toute autre juridiction. »

Mais, en toute matière, l'excès est chose nuisible, et le maire de Lorient poussait la déférence au delà des limites permises en fermant un établissement public, à propos d'un conflit d'importance si minime. Il avait oublié, sans doute, ce titre un peu prétentieux d'école des mœurs donné au spectacle par les rédacteurs du règlement des théâtres : il n'avait pas songé aux inconvénients résultant de la suppression de ce spectacle que le commissaire des actionnaires du théâtre, M. Le Corvaisier, considérait comme « absolument nécessaire au maintien de la tranquillité publique, en ce qu'il offre la ressource d'une récréation journalière aux soldats et aux matelots, qui les éloigne des cabarets pendant les soirées, et par cela même évite des troubles nocturnes et souvent sanglants qui en seraient nécessairement les suites. » Il avait aussi laissé de côté les intérêts du malheureux directeur du 18^e arrondissement théâtral, privé des revenus sur lesquels il pouvait légitimement compter, au début de l'exploitation de son privilège et qui était loin encore de ces jours néfastes où une représentation ¹ ne devait lui rapporter que 34 francs 80. On sait, en outre, que les foules n'ont pas l'habitude de raisonner, qu'il suffit souvent de quelques meneurs pour les entraîner aux excès les plus regrettables, et on comprend sans peine que la suppression d'un spectacle auquel la po-

D..., enseignes à bord de l'*Atalante*, et B..., capitaine de frégate, commandant la *Terpsichore*, furent condamnés à un mois d'emprisonnement et à « faire réparation par écrit au magistrat outragé ».

¹ 1^{er} mars 1814. On jouait l'*Oriflamme*, envoyée par S. E. le ministre de la police (lettre de Maurin), et le *Poète et le Musicien*.

pulation attachait de l'importance, pouvait habilement être exploitée par des ennemis personnels de M^{mes} Delabadye et Coroller, compromettre la sécurité des dépossédés et troubler l'ordre public.

Le sous-préfet de Lorient reconnut qu'il était nécessaire d'obtenir au plus tôt une solution et il envoya le 22 septembre le dossier de l'affaire au préfet du département, en le priant de solliciter une prompte décision du ministre de l'intérieur : « Je me borne, écrivait-il, à vous dire que, s'il n'y a pas un droit positif à destiner par préférence sur d'autres particuliers une loge pour M. le Préfet maritime, on ne peut au moins disconvenir qu'il n'y ait convenue; et, dès lors, je ne peux qu'approuver les démarches du maire et tous les soins qu'il s'est donné pour concilier cette affaire. »

Le mot « concilier » est une heureuse trouvaille!

Le général comte Jullien, préfet du Morbihan, ayant pris connaissance des pièces du litige, approuva, comme le sous-préfet de Lorient, la conduite du maire :

« Il serait certainement à désirer, disait ce haut fonctionnaire, que cette contestation eût pu se terminer à l'amiable, et je loue fort les démarches que M. le maire a faites dans l'intention de l'apaiser. »

Toutefois, en soumettant la contestation au ministre de l'intérieur, le Préfet se garda bien de faire la plus légère allusion à la correspondance échangée entre lui et son subordonné. D'une part, il rappelait qu'à Brest, à Toulon à Rochefort, etc., aucune objection n'avait été faite à ce sujet; d'autre part, il citait fort impartialement le *Manuel administratif*, V^o *Théâtre*, repoussant la prétention de l'occupation gratuite de telle ou telle loge formulée par certains fonctionnaires, et réservant la jouissance des loges au premier occupant, locataire ou spectateur de passage.

La réponse du ministre fut catégorique: « En principe, dit-il, personne n'a le droit d'avoir une place distinguée dans les salles de spectacle; les fonctionnaires de tout ordre sont dans cet égard dans les mêmes classes que les particuliers. Si la loge eût

été libre, le préfet maritime eût pu l'obtenir du directeur en payant la location. Dans l'état où se trouvaient les choses, il ne pouvait insister pour vaincre l'opposition que les locataires mettaient à céder leur loge; leur droit à la jouissance de cette loge, s'il était contesté, ne pouvait être jugé, comme il l'a été, que par les tribunaux, et dans aucun cas le maire ne pouvait intervenir; le préfet maritime devait s'arranger directement à l'amiable, soit avec le directeur, soit avec les dames Delabadye et Coroller, et n'avait aucun autre moyen à employer. Le maire a été dans l'erreur, lorsqu'il a dit que le jugement ne pouvait être exécuté dans un lieu public. Il a bien la police de la salle, mais il ne peut empêcher les particuliers d'y jouir des droits de location et d'usage que leur donnent leurs titres. »

Le préfet du Morbihan fut chargé de communiquer cette décision aux intéressés et de prendre — ce sont les termes mêmes de la lettre du ministre — « les mesures nécessaires pour que l'autorité administrative ne mit plus d'obstacle à l'exécution du jugement obtenu par les dames Delabadye et Coroller. » Il s'acquitta de cette mission le 31 octobre: la lettre d'envoi est sèche. Le maire de Lorient, dont « on louait fort les démarches », est intervenu « sans nécessité ». Le préfet maritime et le maire sont invités à se conformer l'un et l'autre à la décision ministérielle, « afin que ces dames demeurent dans la libre et paisible jouissance de la loge qu'elles ont louée. »

Ainsi fut terminée en quelques semaines cette petite contestation, à une époque où les diligences tenaient — et tenaient mal — sur de mauvaises routes fort mal entretenues, l'emploi des chemins de fer, à une époque où les moyens rapides de communication et de transmission étaient absolument inconnus. Si un différend de même nature se produisait de nos jours, le maire ne songerait pas, sans doute, à fermer le théâtre; mais l'autorité administrative présenterait un déclinatoire d'incompétence; en cas de rejet, un arrêté de conflit interviendrait, et, au bout de dix-huit mois, les dépossédés apprendraient, par une décision du tribunal

des conflits, que l'administration est souveraine et que ses ukases, lésant les droits acquis, ont toujours et quand même force de loi. Peut-être aussi — nous avons vu des faits de ce genre et il serait injuste de n'en pas tenir compte — les dépossédés obtiendraient-ils gain de cause; mais deux saisons théâtrales se seraient écoulées avant qu'ils eussent pu faire usage de leurs droits, et le directeur mis en cause aurait déjà eu le temps de déposer une ou deux fois son bilan.

ALBERT MACÉ.

M. FORTUNÉ PARENTEAU

CONSERVATEUR DU MUSÉE DE L'ORATOIRE A NANTES.

« La vie de certains hommes est comme ces peintures aux vives couleurs dont l'image demeure fixée dans nos yeux encore qu'elles aient disparu de devant nous ». Ainsi en est-il de notre cher collègue et maître; mais, en essayant de retracer dans ces lignes l'image si vivante qui nous reste de lui, nous sentons à regret qu'elle s'efface sous la plume, moins fidèle que notre pensée.

Et cependant, quel énergique contraste entre ce caractère si fermement trempé et l'uniforme banalité de notre époque! Plein d'enthousiasme et d'ardentes convictions, ce qu'il fut, il le fut jusqu'au bout. Homme d'honneur et de cœur, homme de savoir et d'érudition, il conquiert l'estime de tous et de très profondes sympathies chez tous ceux qui ont eu l'avantage de bien le connaître.

Il m'est resté de notre première rencontre un si vif souvenir, que je veux le retracer ici, tout étranger qu'il semble à l'objet de cette étude. — J'explorais, un samedi matin, les étalages de la rue Mercœur, cette petite Bourse des archéologues nantais. Parmi le fatras des vieilles ferrailles, des nippes et des bouquins, se cachent parfois d'assez bonnes pièces, et, ce matin-là, j'avais trouvé, dans un maigre cadre en bois noir, une vue du vieux Nantes, représentant la partie nord du Château, restaurée au temps de la

¹ En note dans Montaigne.

Ligue. Lorsque je revins pour chercher mon emplette, je la trouvai entre les mains d'un amateur, qui l'examinait avec un soin extrême et témoignait hautement de son regret d'avoir manqué un si beau coup. Bien vite je l'assurai que ce malheur était facile à réparer et je lui offris mon modeste butin. Mais, lui, repoussant de bien loin ma proposition, se mit à me détailler tous les côtés curieux de l'estampe, énumérant chaque chose avec un charmant savoir et s'efforçant de rehausser à mes yeux la valeur de l'œuvre pour m'engager à ne point m'en séparer. Je ne connaissais pas alors M. Parenteau ; autrement, je n'eusse certes pas essayé de le faire revenir sur sa décision, entreprise dont je sortis pourtant vainqueur, grâce à un entêtement de Breton. — « Eh bien ! j'emporte cette vue, me dit-il à la fin ; mais à deux conditions : je la mettrai dans mon cabinet, à la place d'honneur, et vous viendrez la voir très souvent. » Chère vieille gravure, en la voyant encore toujours à la même place, je songe avec reconnaissance aux bons instants qu'elle m'a valu.

Pour un archéologue à ses débuts, le cabinet de M. Parenteau était plus qu'une collection d'antiquités ; c'était l'ARCHÉOLOGIE vivante et parlante. Les panneaux étaient couverts d'armes et de parures de toutes les époques et de tous les pays ; çà et là, des œuvres d'art, des faïences richement nuancées, égayaient cet arsenal cosmopolite. Au fond, bien en face du jour, se dressait la bibliothèque en bois d'ébène, soigneusement voilée de rideaux verts. La première fois que je vis s'ouvrir les larges battants de ce sanctuaire, je crus avoir sous les yeux les trésors d'Aladin. Une incroyable profusion de bijoux, suspendus à des cordons de soie, couvrait toutes les parois du meuble : les bracelets d'or, les grands colliers gaulois, les perles des dolmens, les anneaux des chevaliers romains, brillaient au premier rang. Des bronzes, enroulés comme des serpents et couverts d'une patine glacée, se détachaient sur le ton fauve du vieil or ; puis venaient d'interminables séries d'agrafes, de fibules, de plaques incrustées ou niellées, d'émaux aux vives couleurs. Toutes les merveilles d'orfèvrerie du Moyen

Age et de la Renaissance étaient là représentées. Chaque objet de cette collection, étudié avec un soin passionné qui ajoutait encore à sa valeur, servait à établir d'ingénieux rapprochements entre les différentes périodes de l'art et de l'industrie. Avait-on quelque pièce à déterminer, au lieu de lui assigner une simple date, le savant antiquaire groupait, en un instant, toutes les pièces analogues ; dans une série de bijoux, de médailles ou d'armes, il vous montrait les affinités d'une époque, les transformations de tel ou tel type. Alors, de ces comparaisons jaillissaient des aperçus soudains, qui éclairaient dans le passé la filiation de notre art national. Ce n'était plus un objet que l'on avait sous les yeux, c'était une époque tout entière, avec ses caractères principaux, son origine et ses transformations. Avec quel bon sourire il accueillait les remarques qui lui montraient qu'on avait saisi sa démonstration. Il aimait, avant tout, à initier, abandonnant de grand cœur les trésors d'érudition et de science qu'il avait accumulés pendant près de quarante années d'études.

M. Fortuné Parenteau du Payré¹ était né à Luçon, en 1813, dans cette bonne ville épiscopale, à qui nous devons le Poète de la Vendée et l'auteur de la *Légende des Girondins*. Sa famille, originaire du Poitou, avait été anoblée au XVII^e siècle et avait reçu pour armes, en l'honneur d'un de ses membres martyr de la Foi catholique, une croix chargée d'une épée sanglante². Fidèle aux traditions du foyer, il sut, plus d'une fois, tourner la pointe acérée de son esprit contre les ennemis de la Religion. — Après avoir terminé ses études, il suivit à Paris les cours d'histoire des maîtres célèbres de la fin de la Restauration ; pendant onze années, il se mêla au grand mouvement artistique et littéraire de cette brillante époque.

Lorsqu'il revint à Luçon, il était donc admirablement préparé pour les recherches qu'il allait entreprendre, et qu'une heureuse circonstance favorisa tout d'abord : il eut pour concitoyen et pour

¹ C'est sous ce nom qu'il est inscrit au registre de l'état civil.

² Voir l'excellent article de l'*Union bretonne*, du 4 octobre, signé : *Un ami*.

ami un savant numismatiste, M. Fernand Poëy-d'Avant, et bientôt ils entreprirent ensemble une œuvre considérable et qui occupe un rang estimé dans les travaux de ce genre : *les Monnaies féodales françaises*.

M. Fortuné Parenteau avait toujours eu un goût très vif pour l'archéologie, et principalement pour l'étude des monnaies ; il possédait un riche médaillier, et ses nombreuses trouvailles, ses connaissances très approfondies sur ce sujet, lui eussent permis, depuis longtemps déjà, de donner d'intéressants travaux. Cependant, il n'a rien publié jusqu'en 1851. Quel fut l'heureux point de départ de son entrée dans la carrière ? Il nous l'apprend lui-même. « La valeur de l'homme se décuple sous l'influence du mariage sanctifié par la Religion chrétienne ¹. » Et, en effet, c'est à dater de son mariage qu'il commença cette brillante série d'études que la mort seule est venue interrompre, et qui lui ont valu une haute notoriété scientifique.

Nous avons dit que sa première œuvre fut sa collaboration au traité sur *les Monnaies baronales* ; les nombreuses planches de ce magnifique ouvrage sont dessinées et gravées de sa main. On retrouve dans ce travail toute la verve originale du maître et ce don puissant de mettre chaque chose en lumière. Habituellement, les planches de monnaies sont confiées à des dessinateurs, habiles fort souvent, mais qui ne sont pas numismatistes ; il en résulte un modelé uniforme dans le faire, quelque chose de froid et de banal, qui sent le travail fait à la tâche. Les gravures de M. F. Parenteau ont, au contraire, une étrange variété ; elles ne donnent pas seulement l'effigie des médailles, elles reproduisent l'image fidèle de la pièce elle-même, indiquant le relief des caractères, ou les parties effacées et mal venues à la frappe.

Le dessin de M. Parenteau est sincère avant tout, rien n'est sacrifié au coup d'œil, et cependant, par la variété même et la justesse des indications, ses gravures ont un charme tout particulier.

¹ Inventaire archéologique, 1878.

La *Revue de l'Ouest* publiait alors, parmi de nombreux articles littéraires, des travaux scientifiques d'un mérite incontesté. L'abbé Baudry, le savant curé du Bernard, et Benjamin Fillon, le grand maître de l'archéologie poitevine, lui ont donné, pendant plusieurs années, de précieuses études sur les antiquités de la Vendée. M. Parenteau, leur compatriote et ami, se joignit bientôt à eux et c'est dans ce recueil qu'il publia les premières notices que nous aurons à analyser, en passant en revue l'œuvre de notre regretté collègue.

(A suivre.)

P. DU DRÉNEUC.



NOTICES ET COMPTES RENDUS

LES HEURES GOTHIQUES ET LA LITTÉRATURE PIEUSE AUX XV^e ET XVI^e SIÈCLES, par M. Félix Soleil. Frontispice à l'eau-forte, par J. Adeline, 24 reproductions fac-similés et six dessins originaux d'Ant. Duplais-Destouches. 1 vol. in-8°, 309 p. Rouen, 1882, Augé, éditeur, 36, rue de la Grosse Horloge. — Prix : 40 fr.

Pour les lecteurs superficiels, le genre pieux est l'équivalent du genre ennuyeux et il suffit qu'ils en aperçoivent la simple annonce pour qu'aussitôt ils s'empressent de lui tourner le dos. Voici un livre qui, certainement, ne leur donnera pas raison. Lisez seulement avec nous l'épigraphe, vous verrez de suite que l'auteur n'est pas un esprit morose, insatiable de litanies et de patenôtres :

Trahit sua quemque voluptas.

« Chacun, quoi qu'il en coûte, enfourche son dada. »

Ces quelques mots vous révèlent toute l'histoire du livre. L'écrivain qui se présente ainsi au public n'est pas un solitaire, fanatique admirateur du Moyen Age, penché sans cesse sur les rayons d'une bibliothèque, voué, malgré lui, à la fréquentation assidue des bouquins ou des parchemins ; non, c'est un disciple de Brunet, un bibliophile, amateur de raretés insignes, un émule de James de Rothschild en quête de délassement, qui n'a pas trouvé de plus agréable récréation que la lecture des productions liturgiques de nos premiers imprimeurs. Cette séduction pourra vous surprendre, elle n'en est pas moins réelle. On ne plonge pas impunément le regard dans les choses du passé. Le coin où M. Soleil a fouillé était celui des heures imprimées en caractères gothiques ; il y a mis la main d'abord timidement, bientôt avec complaisance, et depuis cet

acte imprudent de curiosité, notre bibliophile a la passion des incunables de piété.

Trahit sua quemque voluptas.

Ce n'est pas un caprice qui l'entraîne, c'est une admiration profonde qui le rattache à son sujet de prédilection. Comment, en effet, résister aux attraits d'un recueil où tout concourt à charmer les yeux, à élever l'esprit, où l'austérité de la morale est voilée par d'aimables réflexions, où le passé revit tout entier avec ses costumes, sa bonne humeur, sa foi et ses mœurs. Tels sont nos premiers livres d'heures.

Nous ne sommes pas surpris que l'auteur ait été captivé et qu'il entreprenne aujourd'hui de faire des prosélytes ; c'est une tentative digne de tous les encouragements et qui ne peut manquer de réussir. Collectionner avec soin les livres précieux, les couvrir de riches reliures, les renfermer derrière des vitrines parfaitement closes, est sans doute une occupation louable, mais il y a mieux : c'est de les feuilleter, de comparer les œuvres similaires, d'en extraire les plus belles planches, les pages les plus originales, et de les reproduire aussi fidèlement que possible pour en répandre la connaissance parmi les amateurs envieux de s'instruire. M. Soleil n'a pas autrement compris son rôle d'éditeur.

Les éditions des heures gothiques sont innombrables, on en compte plus de 75 pour le seul règne de Charles VIII, et pourtant il est difficile de s'en procurer un exemplaire sans y mettre un prix très élevé ; celles qui sont le plus recherchées, à cause de la variété et de la richesse des ornements, sont celles du libraire Simon Vostre, établi à Paris, rue Neuve-Notre-Dame, de 1487 à 1520. Cet éditeur est celui qui s'est le plus appliqué à rivaliser avec les anciens enlumineurs si renommés qui ornaient les manuscrits d'initiales, de vignettes, d'arabesques, de petits tableaux allégoriques ou historiques ; il est entré en concurrence avec eux au moyen des ressources nouvelles que lui fournissaient la gravure

sur bois et la typographie, et il est arrivé promptement à les supplanter. Simon Vostre était très préoccupé de la perfection des détails, il était doué d'un goût éclairé qui le guidait merveilleusement dans le choix des ornements. On ne se lasse pas d'admirer les petites figures qu'il a semées sur les marges de ses livres. Les bordures se composaient de petits compartiments qui se divisaient, se changeaient, se réunissaient à volonté, selon l'étendue et le format du volume où elles devaient paraître, en sorte que, tout en employant toujours les mêmes pièces, il était facile de donner aux différentes éditions une apparence de variété.

Thielman Kerver, son plus habile rival, libraire aussi à Paris, employait des dessinateurs qui soignaient moins les bordures que les sujets traités sur grandes planches. Ce qui donne surtout à ses productions une saveur toute particulière, c'est la façon grotesque dont un certain nombre de sujets sont interprétés, et, à ce titre, elles méritent d'être recherchées, ne serait-ce que comme contraste avec la gravité d'allures des planches de Simon Vostre.

Il s'en faut de beaucoup que les œuvres sorties des presses de Gilet et de Germain Hardouyn soient aussi curieuses que celles des deux éditeurs précédents : les petits bois de leurs bordures, peu nombreux, sont répartis sans aucun plan dans le courant des volumes, où ils reparaissent trop fréquemment. Les bibliophiles n'apprécient guère que les éditions dont les gravures sont peintes à la gouache, à l'instar des anciennes miniatures. Vérard et Geoffroy Tory sont aussi des éditeurs dont les noms méritent d'être cités à cause de l'originalité de leurs productions ; après eux, nous ne rencontrons plus à Paris et en province que des imitateurs malhabiles, des copistes peu soucieux de la forme artistique.

Le goût de l'illustration est inné chez notre nation, il était non moins vif au Moyen Âge que de nos jours. Pour qu'un livre manuscrit ou imprimé fit fortune, il fallait qu'il fût enluminé ou enrichi de nombreuses représentations exprimant sous des groupes de figures les vérités ou les faits exposés dans le cours des pages. Dans les livres d'heures, l'almanach placé au début était accom-

pagné de l'homme anatomique et de préceptes médicaux, ou de quatrains sanitaires basés sur les doctrines des médecins arabes, qui croyaient à une connexion fatale entre les viscères de notre corps et les planètes.

Au chapitre des Évangiles et de la Passion, on était sûr de rencontrer une planche représentant saint Jean plongé dans l'eau bouillante, ou l'arrestation de Jésus au Jardin des Oliviers. Dans les offices de Notre-Dame, il y a un parallèle constant entre les heures de Matines, de Laudes, de None, Vêpres et Complies, et les phases de sa vie. L'Annonciation fait pendant aux Matines, et sa mort ou son couronnement aux Complies.

L'accompagnement traditionnel des psaumes de la Pénitence est emprunté à la vie du roi-prophète : c'est le tableau de David contemplant Bethsabée qui se baigne toute nue sous les fenêtres du palais... Là, les artistes donnaient carrière à leur imagination et n'hésitaient pas à décrire les détails les plus réalistes avec une liberté qui paraîtrait excessive aujourd'hui dans nos livres de prières.

Les planches qui décorent les Vigiles des Trépassés offrent toujours l'un des cinq sujets suivants : la résurrection de Lazare, Job sur son fumier, le pauvre Lazare chez le mauvais Riche, la légende des Trois Morts et des Trois Vifs et le Jugement Dernier.

Dans les heures de Simon Vostre et de Thielman Kerver, les bordures de cet office contiennent la *danse des Morts*, c'est-à-dire un défilé de squelettes grimaçant différemment et donnant la main à des humains de toute condition qui se lamentent sur la brièveté de leur destinée. Cette suite intéressante ne se trouve guère que dans les éditions données par ces deux libraires. Personne n'était plus capable que M. Soleil de commenter tout ce qui se rapporte à ce dernier genre d'illustration. C'est à lui que revient l'honneur d'avoir fait dessiner et publier la série des 47 personnages qui composent la *danse macabre* conservée en fresque dans la chapelle de Kermaria-an-Isquit (Côtes-du-Nord), peintures qui passent

pour un document unique en France. Tout ce qui a été écrit au sujet de la danse macabre lui est connu et nous est indiqué en résumé dans son ouvrage. Il y a d'abondantes citations qui nous montrent comment la Mort apostrophait ses victimes et les invitait à se préparer au grand voyage. Voici ce qu'elle dit :

A LA MIGNOTE.

Femme nourrie en mignotise
 Qui dormez jusques au disner
 On va chauffer votre chemise
 Il est temps de vous déjeûner
 Vous ne deussiez jamais jeûner
 Car vous êtes trop maigre et vuide.
 A demain vous viens adjourner
 On meurt plustost que on ne cauide.

La dernière partie des livres d'heures est formée de pièces diverses adressées soit à l'une des trois personnes divines, à la Vierge ou aux Saints. Les hôtes de la Cour céleste sont représentés avec leurs caractéristiques dans de petits bois sans encadrement intercalés parmi le texte des oraisons. Si l'art n'étale plus ici ses splendeurs avec la même prodigalité, en revanche, la littérature des pieux auteurs y recrée l'âme par des épanchements pleins de grâce, de naïveté et d'abandon :

ORAISON A NOTRE DAME.

A toi royne de hault paraige
 Dame du Ciel et de la terre
 Me viens complaindre de l'outraige
 De l'ennemy qui me fait guerre,
 Mon povre cuer au corps me serre,
 Las chière Dame, secourez moi,
 Car je ne sais où confort querre,
 Vierge, se je ne l'ay de toy.

Belle sans per et sans nul sy
 Plus douce fleur que n'est la rose,

Metz mon âme hors de soucy
 Qui de tout péché est enlose ;
 Car à ton fils parler je n'ose,
 Pour les grands vices où je suis ;
 Je te supplie, sur toute chose,
 Prie luy qu'il ayt de moy mercy.

M. Soleil n'a pas épargné les citations et il a bien fait, puisque son but était de nous retracer non seulement la physionomie exacte des livres d'heures gothiques, mais encore de nous initier à la littérature trop peu connue du Moyen Age. Il a été heureusement inspiré en employant des caractères gothiques pour l'impression de ses morceaux choisis ; le papier teinté, lui aussi, donne à la publication une couleur archaïque qui sera goûtée par la généralité de ses lecteurs. Les reproductions par le gilotage nous livrent l'image fidèle des originaux, elles en ont la netteté et le relief. On n'admira pas moins les planches qui ornent l'appendice : M. Duplais-Destouches a dessiné avec un rare talent les six vues intérieures et extérieures de l'église de Kermaria ; il a parfaitement saisi le caractère des fresques malgré leur aspect terne.

Adeline, dont le burin vigoureux a gravé tant de monuments du vieux Rouen, a su condenser dans son frontispice les traits principaux qui doivent impressionner le lecteur.

On peut donc dire que cette publication a été préparée et exécutée avec un goût et une érudition qui lui assurent un rang très honorable parmi les livres de luxe de l'année 1882.

L. M.

LA MISSION DE MARGUERITE, par M. du Campfranc. Paris, Blériot et Gautier, éditeurs. Un vol. in-12.

La *Mission de Marguerite*, — pourquoi ne pas le dire tout de suite? — c'est plus ou moins la mission de toutes les femmes, de toutes les femmes dignes de ce nom, de toutes les chrétiennes. Cette mission, c'est de relever le cœur et la pensée du mari, obsti-

nément fixés et confinés sur la terre, de les diriger vers Dieu, de les épurer, et finalement d'enlever cette âme au ciel avec celle de l'épouse. C'est de faire ainsi que l'union commencée dans cette vallée de misère, à peine interrompue par la mort, refleurisse vivante, radieuse, immortelle, dans le monde idéal — le seul réel — où la Beauté, la Justice, la Vérité éternelles, nous inondent de leurs clartés suprêmes, effacent jusqu'au souvenir des laideurs, des mensonges, des turpitudes, qui souillent les yeux à chaque pas sur notre pauvre globe.

C'est chez les femmes, en effet, — même chez les meilleures et les plus humbles, — une idée très générale et très arrêtée que le sexe *fort* est beaucoup plus sujet que l'autre à se laisser engluier dans les fanges de la terre, et que, pour ne pas s'y embourber par-dessus la tête, surtout pour s'en retirer, il lui faut nécessairement le secours d'un ange gardien pris dans le sexe faible.

Il serait trop long de discuter cette opinion — un peu absolue — mais qui a sans doute du vrai. Nous ferons seulement observer à nos très aimables et très charitables anges gardiens, qu'ils (ou elles) sont bien un peu tenus (ou tenues) de nous aider à nous sauver, puisque ce fut précisément leur première aïeule qui nous perdit tous, comme l'établit si bien cette parole : « Seigneur, c'est la femme que vous m'avez donnée, etc. »

Tout ceci ne fait que justifier et relever la *Mission de Marguerite*. Cette mission, si elle a où s'exercer un peu partout, ne rencontre pas partout les mêmes difficultés. Il y a des époux plus ou moins rétifs ou plus ou moins embourbés, et les plus embourbés ne sont pas toujours les plus difficiles à débourber.

Le mari de Marguerite de Kermeur (il est officier et se nomme Georges du Tressan) appartient à la classe la plus *indécrottable*, à cette catégorie tenant le milieu (croit-elle du moins) entre le bien et le mal et se retranchant dans une impartialité soi-disant supérieure et une sorte de modération d'où elle est très difficile à débuser.

Les opinions de M. du Tressan ressemblent comme deux gouttes d'eau à celles de la récente loi du 28 mars sur l'instruction primaire. Il ne souhaite point de mal à Dieu, il ne dit point qu'il n'existe pas ; seulement, qu'il existe ou non, il n'en veut prendre connaissance, et ne voulant pas que Dieu le gêne, il ne s'en préoccupe aucunement, et reste sur ce point dans une complète indifférence. D'ailleurs, une âme haute, un cœur brave et ardent, aimant à l'adoration sa femme qu'il vient d'épouser, qu'il a enlevée de son vieux manoir breton pour la transplanter à Lyon, dans la vie brillante et agitée du monde officiel et militaire des derniers temps du dernier empire.

Quelques années après sonne le tocsin de guerre de 1870. M. du Tressan est à Sedan, il est dans ce bataillon sacré où les simples citoyens se mêlent aux soldats, qui soutint jusqu'au dernier moment, jusqu'aux « dernières cartouches », la lutte contre les masses prussiennes, et attira sur le village de Bazailles les hideuses, les sauvages vengeances de la barbarie teutonne. Prisonnier, on le traîne à Ulm.

Marguerite, dont la mission, quoique fort persévérante, a eu jusque-là fort peu de succès, se trouve dans une grande perplexité. D'un côté elle a son fils, tout jeune, qu'un accident terrible a voué à des souffrances incessantes et promis à une mort prématurée. De l'autre elle a son mari, plus malade et plus souffrant que son fils, car c'est l'âme de du Tressan qui est morte, et qui selon toute apparence, sera perdue sans retour s'il meurt en Allemagne, loin de Marguerite.

La pauvre femme refoule les élans et les angoisses de l'amour maternel, confie à son vieux père son petit Maurice, et va à Ulm continuer avec un courage et un dévouement inépuisables la mission qu'elle s'est donnée. Là, ses efforts ne restent pas absolument vains : cette terre glacée, impassible, s'émeut, le dégel commence. Mais on est encore loin de la moisson. C'est de longs mois après seulement, dans un pauvre cimetière de Bretagne, en face de la tombe où vient de descendre son enfant, que M. du

Tressan, vaincu moins par ce coup que par l'amour et la sainte affection de Marguerite, abjure enfin cette prétendue sagesse mondaine, cette hautaine indifférence, sèche, vide, égoïste, qui ferme dans l'âme les sources les plus généreuses, et n'aboutit qu'au néant.

Notre maigre esquisse ne saurait donner idée de cette touchante histoire, relevée encore par un style plein de couleur, de mouvement et d'abondance. Pensées hautes et généreuses, caractères bien tracés, descriptions vivantes et pittoresques, tout s'unit pour faire de ce livre une charmante lecture. — Nous n'ajoutons plus qu'un mot pour l'instruction des bibliophiles futurs : c'est que dans le nom de *M. du Campfranc*, inscrit sur le titre, *M.* ne veut pas dire *Monsieur*.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

ŒUVRES NOUVELLES DE DES FORGES MAILLARD, publiées avec notes, introduction et étude biographique, par Arthur de la Borderie et René Kerviler. Tome II : *Lettres nouvelles*. — Nantes, Société des Bibliophiles bretons et de l'histoire de Bretagne. 1882. In-8° de 237 p.

MM. de la Borderie et Kerviler comptaient faire tenir les *Œuvres nouvelles* de Paul Des Forges Maillard dans un seul volume ; ce volume s'est trouvé rempli par les *Œuvres en prose*, c'est-à-dire par les *lettres* seules. Les poésies qui, comme le rappellent les éditeurs, se composent pour la plupart de fines épigrammes, n'occuperont qu'une cinquantaine de pages. Mais, ainsi qu'ils nous en avertissent, « l'étude biographique, bibliographique et littéraire servant d'introduction, ne peut avoir d'intérêt sans prendre quelque développement : la vie de notre auteur, très peu connue, étant curieuse à examiner, à restituer dans le détail, avec les nouveaux documents que nous avons rassemblés. » On a donc été obligé de scinder la publication en deux volumes. De même, j'examinerai en deux articles séparés l'édition de MM. de la Borderie et Kerviler, espérant bien que le tome 1^{er} ne tardera pas à suivre le tome II.

Ce tome II est fort agréable à lire. Pas une des pièces dont il se compose ne figure dans les diverses éditions de la fausse M^{lle} Malcraix de la Vigne imprimées jusqu'ici, et leur titre de *Lettres nouvelles* est des mieux justifié. De ces lettres, les unes sont entièrement inédites et ont été prises sur les autographes de l'auteur¹ ; les autres, pour me servir des pittoresques expressions des éditeurs, « sont exhumées de divers recueils du temps, dont les collections sont rares, certains même à peu près inconnus et d'ailleurs dépourvus de tables : elles gisaient donc là, perdues dans la fosse commune. » MM. de la Borderie et Kerviler ont cru devoir rectifier l'orthographe par trop bizarre de ces dernières lettres, orthographe dont Des Forges Maillard n'est pas responsable, et ils ont eu, de plus, la chance d'y introduire assez souvent d'heureuses variantes, prises sur des originaux ou sur d'excellentes copies anciennes.

Le volume renferme 44 lettres, une lettre adressée de Marseille à M^{lle} de Malcraix, le 12 août 1733, et 43 lettres écrites par elle, depuis le 3 janvier 1726 jusqu'au 30 avril 1766, la plupart du Croisic, quelques-unes de Paris, de Marseille, de Montbrison, de Nantes, de Belle-Isle-en-Mer, de Poitiers, des Sables-d'Olonne. Les correspondants sont le P. du Cerceau², Voltaire, René Chevaye, le bibliophile de Nantes³, Titon du Tillet, le président Bouhier, M^{me} de Hallay, l'abbé Philippe de Prétot, éditeur des *Amu-*

¹ Les éditeurs ont scrupuleusement reproduit l'orthographe de leur auteur, conformément au vœu qu'il avait exprimé dans une lettre du 31 mars 1749 (p. 193) : « Je voudrais bien que l'on n'employât point l'orthographe moderne, qui réduit l'écriture à l'usage de la prononciation, mais qu'on se servit de la mienne, autant qu'il ne me sera pas échappé de fautes contre le rituel ordinaire. Je n'aime point du tout la nouvelle orthographe ; peut-être ai-je tort, mais chacun a sa marotte. »

² Voir (p. 3) une gaie et aimable lettre du bon Père en réponse à des vœux de bonne année qui lui avaient été exprimés à la fois en prose et en vers par Des Forges Maillard.

³ Des Forges Maillard en parle ainsi (le 26 août 1744, p. 163) : « J'arrive de Clisson, où j'ai passé dix ou douze jours chez mon ancien ami, M. Chevaye, auditeur des Comptes, grand homme de lettres, grand homme d'esprit et grand homme de bien. Voilà, ce me semble, celui que l'on doit appeler le véritable Trismégiste. »

sements du cœur et de l'esprit, le président de Robien, fondateur de l'archéologie en Bretagne, le docteur Bonamy, enfin le directeur du *Journal de Verdun*. Les lettres de Des Forges Maillard sont fort spirituelles, et il eût été vraiment dommage qu'elles n'eussent pas été recueillies et publiées avec autant de soin. A chaque page, on trouve des traits ingénieux, et, ce qui vaut mieux encore, des particularités intéressantes. Ainsi, dans la lettre à un poète qui avait été volé (juin 1732), au milieu de plaisanteries qui font penser au célèbre distique :

L'on vient de me voler. — Que je plains ton malheur !
Tous mes vers manuscrits. — Que je plains le voleur !

on rencontre (p. 7) un éloge inattendu d'un savant, né comme Des Forges Maillard, au Croisic, « M. Bouguer, ce mathématicien « fameux que l'Académie des sciences, qui l'a couronné trois fois, « a reçu au nombre de ses membres... » A côté de cet éloge d'un « illustre ami », citons (p. 8) une oraison funèbre d'un membre de l'Académie française, Houdard de la Motte, auquel l'auteur refuse avec raison le titre de poète. Indiquons en cette même lettre (p. 7) divers renseignements auto-biographiques². Les admirateurs de Montaigne liront avec plaisir (pp. 13-15) une vive et moqueuse protestation de M^{lle} de Malcras contre le bizarre projet qu'avait quelqu'un de mettre les *Essais* en style moderne. Ce *quelqu'un*, d'après une note des éditeurs (p. 15), ne serait autre que l'abbé Trublet. L'idée était bien digne du ridicule compilateur que les plaisanteries de Voltaire ont rendu fameux. Parmi les personnages dont il est question dans les lettres suivantes, mentionnons (p. 20) le poète Senecé, que Des Forges Maillard vit « presque centenaire » à Macon et qui, dans ce grand âge, conservait un esprit « encore assez agréable, » le président Bouhier (p. 20), « qui est maître de la plus belle bibliothèque que

¹ Voir divers autres passages sur l'inventeur de l'héliomètre (pp. 29, 30; etc.).

² Voir d'autres renseignements autobiographiques, pp. 18, 19, 24-34 (sur la métamorphose de l'auteur en demoiselle) pp. 151-153 (sur son mariage), pp. 163-165 (encore sur son mariage), etc.

puisse avoir en propre un particulier¹ », Brossette, le commentateur de Boileau (p. 20), Titon du Tillet « le patron des Muses françaises » (p. 30)², l'évêque de Nantes, Turpin de Crissé de Sanzay (p. 37), l'abbé d'Olivet, dont Des Forges Maillard raconte (pp. 44-45) un terrible accès de colère d'une façon d'autant plus plaisante, qu'il mêle à son récit un ironique éloge de « la douceur balsamique et melliflue du caractère de l'abbé », lequel, comme le remarquent les éditeurs (p. 47), « était connu pour l'un des plus grincheux personnages de France et de Navarre, » Néricault des Touches (p. 117), de la Condamine (p. 168), Duclos (p. 170), l'abbé Desfontaines (p. 170), l'abbé Goujet (page 177), etc. Il faut encore signaler une lettre sur Racan (pp. 127-135), lettre dont les éditeurs ont dit bien justement (p. 136, note 9), que c'est un excellent morceau de critique littéraire³, une lettre sur René Gentilhomme, sieur de l'Espine, poète Croisicais (pp. 172-188), une lettre sur un vers de Saint-Amant, où est aussi agréablement que paradoxalement défendu contre Boileau le vers fameux du *Moïse sauvé* :

Les poissons ébahis le regardent passer⁴.

une lettre sur la fête du roi Grallon, à Quimper (pp. 211-213),

¹ Le nom du grand bibliophile revient souvent dans le volume. On regrette que les éditeurs n'aient pas joint à leur Table analytique une Table alphabétique des noms de personnes et de lieux.

² Voir encore, sur Titon du Tillet, pp. 60, 61, 88, 106, 195-197, etc.

³ Reproduisons cet hommage rendu par Des Forges Maillard en si bons termes à nos vieux poètes (p. 128) : « Tout ce qui nous reste de ces hommes immortels n'est point à négliger. On retrouve dans leurs moindres ouvrages les vestiges de la flamme divine dont ils étaient animés. »

⁴ En revanche, Des Forges Maillard critique le vers de Racine :

Le flot qui l'apporta recule épouvanté.

« Il ne paraît, » dit-il (p. 208), « guère raisonnable de personnifier un flot, et l'admiration de l'imagination du poète qui inspire à la mer un effroi si prodigieux à l'aspect d'un monstre qu'elle avait nourri dans son sein et auquel elle devait être accoutumée. » A cette spirituelle critique, j'ajouterai cette judicieuse observation d'un marin qui me disait, un jour, au bord de l'Océan : Racine a-t-il donc oublié que le flot aurait reculé tout naturellement, quand même il n'aurait pas apporté le monstre ?

une lettre sur la rencontre du duc d'Aiguillon et d'un monstre marin au Croisic (pp. 214-219), enfin une lettre sur diverses singularités physiologiques (pp. 221-226).

Il est inutile de déclarer que les notes, fort nombreuses, des éditeurs sont telles qu'on pouvait les attendre de deux des plus savants bibliophiles et des meilleurs travailleurs de toute la Bretagne¹. Le beau volume (papier vergé), si bien imprimé par MM. Vincent Forest et Emile Grimaud, renferme, sans parler de mille ornements d'un goût exquis, deux vues très habilement dessinées d'après nature par M. Kerviler, l'une du manoir de Brederac, à quatre lieues du Croisic, manoir que Des Forges Maillard appelait sa case champêtre, et où il passait, tous les ans, la belle saison; l'autre du pavillon où, au Croisic, il écrivait ses vers et sa prose. Cette dernière gravure me semble particulièrement remarquable.

T. DE LAROQUE.

(Revue critique d'histoire et de littérature, N° du 9 octobre 1882).

¹ Même si je m'arme de ma loupe la plus grossissante, je trouve tout ou plus à relever en tant de notes deux légères inexactitudes. On lit (p. 35, note 8) : « Melon, ou plutôt Melun, était conseiller au parlement de Bordeaux. » L'auteur de l'*Essai politique sur le commerce* (1734, in-12) ne s'est jamais appelé Melun et n'a jamais été conseiller au parlement de Bordeaux. » Jean-François Melon fut inspecteur général des fermes à Bordeaux, et plus tard, successivement premier commis du cardinal Dubois, de Law, et secrétaire du Régent. On lit (p. 146, note 1) : « La Grange-Chancel (Joseph de), poète satirique, né à Périgueux, en 1675, mort en 1758. » L'auteur des *Philippiques* naquit deux ans plus tard le 1^{er} janvier 1677, comme l'a établi, d'après des documents authentiques, M. A. Dujarric-Descombes, le dernier éditeur des terribles stances (Périgueux, 1878). Les plus intéressantes de toutes les autres notes sont les notes sur René Chevaye (p. 21), Titon du Tillet (p. 42), le président Bouhier (p. 46), M^{re} du Hallay (p. 58), le président de Bobien (p. 119), René Gentilhomme (p. 179), le docteur Bonamy (p. 216).

LES CHEVALIERS BRETONS DE SAINT-MICHEL, depuis la fondation de l'Ordre en 1469, jusqu'à l'ordonnance de 1665. Notices recueillies par le comte d'Hozier, publiées, avec une préface et des notes, par M. Gaston de Carné¹.

Nous croyons devoir reproduire ici, parce qu'il intéresse un grand nombre de nos lecteurs, le prospectus par lequel MM. Vincent Forest et Emile Grimaud annoncent la prochaine mise sous presse de l'ouvrage dont on vient de lire le titre :

Antoine-Marie d'Hozier de Serigny, dernier juge d'armes de France, avait composé, de 1783 à 1793, sur les Chevaliers de l'Ordre de Saint-Michel, un volumineux recueil de notices, restées manuscrites jusqu'à ce jour. Cette collection, si précieuse pour l'histoire des familles françaises, n'a été acquise par la Bibliothèque Nationale qu'en 1851.

M. Gaston de Carné, membre de la Société des Bibliophiles Bretons, a pensé qu'il serait intéressant de connaître la place que les Bretons ont occupée dans l'Ordre; et c'est le résultat de ses recherches qu'il publie aujourd'hui en un volume in-8° de 300 pages. Les dernières données des Nobiliaires Bretons n'avaient porté qu'à environ 230 le nombre des chevaliers de Saint-Michel appartenant à la Bretagne. Les perquisitions de M. Gaston de Carné à travers les onze volumes in-4° du recueil de d'Hozier ont élevé ce nombre à 600.

Les notices publiées offrent de l'intérêt à plusieurs points de vue. D'abord, avec la conscience qui distinguait la grande race des généalogistes, d'Hozier n'a travaillé que pièces en mains; et c'est toujours sur titres originaux qu'il a basé ses témoignages. De plus, s'étant servi des actes mêmes, il a relevé avec exactitude les noms de terres et seigneuries qu'il rencontrait devant chaque nom, et il

¹ In-8° de 300 pages, titre rouge et noir. Tirage à 500 exemplaires, papier vergé. Chaque exemplaire sera numéroté et portera le nom du souscripteur. Prix : 7 francs 50 c.; franco, 8 francs 50 c.

Pour les non-souscripteurs, le prix sera porté à 10 francs; franco, 11 francs. — On souscrit chez MM. Vincent Forest et Emile Grimaud, imprimeurs de la Société des Bibliophiles Bretons, place du Commerce, 4, à Nantes.

a tenu à en donner, dans chaque notice, l'énumération complète. Il n'a rien négligé de ce qui pouvait rendre son travail intéressant. Il a indiqué les principaux traits biographiques de tous les personnages nommés, leurs services à la cour ou dans les armées, les fonctions qu'ils ont remplies, les gouvernements qu'ils ont occupés, les missions dont la confiance royale les avait honorés, la date de leur admission dans l'Ordre de Saint-Michel, et toutes les dates importantes qui tombaient dans le champ de ses vastes recherches. Enfin, il a établi, sur titres, la filiation de tous les chevaliers.

Ajoutons que, pour compléter l'utilité de ce recueil au point de vue généalogique, M. Gaston de Carné, dans des notes qu'il a puisées aux meilleures sources, donne les alliances contractées par les membres de l'Ordre, et, autant que possible, la filiation des femmes avec qui ces alliances ont été formées. Ces notes mentionnent également des noms de chevaliers de Saint-Michel dont l'existence a échappé à d'Hozier, et contiennent de nombreux renseignements d'un caractère entièrement inédit. Une table alphabétique réunit, à la fin de l'ouvrage, tous les noms des personnes citées dans le volume.

LE POUILLÉ HISTORIQUE DU DIOCÈSE DE RENNES

Au cours d'un pèlerinage qu'il vient de faire au tombeau des SS. Apôtres, M. le chanoine Guillotin de Corson, dont nos lecteurs ont plus d'une fois apprécié les intéressants travaux, a fait hommage au Souverain Pontife de son savant ouvrage « Le Pouillé historique du diocèse de Rennes ». Sa Sainteté a daigné, à cette occasion, recevoir M. l'abbé Guillotin de Corson en audience particulière, et lui a exprimé la vive satisfaction qu'Elle avait éprouvée en apprenant les services qu'il avait rendus et se proposait de rendre encore à l'Église de Rennes.

Non content de ce témoignage déjà si flatteur, le Pape a tenu à

lui en laisser un autre qui fût plus authentique, s'il était possible, et, à la date du 1^{er} octobre, il lui a fait écrire la lettre suivante :

« Monsieur le chanoine,

« J'ai l'honneur de vous accuser réception des deux volumes du *Pouillé historique de Rennes*, dont vous avez fait hommage au Souverain Pontife. J'aime à vous témoigner la bonté paternelle, avec laquelle Sa Sainteté a bien voulu les accueillir. Et afin de vous encourager à travailler toujours pour la gloire de Dieu et l'honneur de son Église, Elle a daigné vous donner une bénédiction particulière.

« Veuillez agréer, Monsieur le chanoine.....

« G. BOCCALI.

« Rome, du Vatican, le 1^{er} octobre 1882. »

HISTOIRE DU SENTIMENT DE LA NATURE. PROLOGOMÈNES, par Victor de Laprade, de l'Académie française. In-18, 349 p. Paris, Didier.

« Voici, dit M. de Laprade, une introduction qui paraît plus de quinze ans après l'ouvrage qu'elle devait précéder. Cet ouvrage, publié en deux volumes distincts, aurait dû logiquement être donné au public en trois volumes et sous ce titre unique : *Histoire du sentiment de la nature*. C'est ainsi qu'il se présentera dans les œuvres complètes de l'auteur. »

Nous reviendrons bientôt sur ces beaux *Prologomènes*.

REVUE DE LA RÉVOLUTION

Nous consacrerons les dernières lignes qui nous restent à saluer la REVUE DE LA RÉVOLUTION, qui, à partir de 1883, paraîtra le 5 de chaque mois, sous la direction de MM. Ch. d'Héricault et Gustave Bord. « Elle a, dit le prospectus qui l'annonce, un but social très déterminé : elle veut défendre ardemment la société chrétienne, et elle attaquera de front l'esprit révolutionnaire. »

Nous lui souhaitons bon courage et prompt succès¹.

¹ On s'abonne à Paris, chez M. A. Sauton, 41, rue du Bac. Prix : pour un an, 30 fr.; pour six mois, 16 fr.; le n^o 3 fr.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — Le sacre de Mgr Bouché, évêque de Saint-Brieuc et Tréguier. — M. le docteur Ecorchard. — M. le docteur Louis Bureau, conservateur du Muséum d'histoire naturelle de Nantes. — Bureau de la Société académique de Nantes pour 1883. — Paul Féval.

« Dès le matin du 30 novembre, lisons-nous dans l'*Indépendance bretonne*, de Saint-Brieuc, les cloches ont, par leurs joyeuses volées, annoncé la fête du sacre de Mgr Bouché. Leurs Grandeurs NN. SS. Trégaro, évêque de Séez, Nouvel, évêque de Quimper, et Bécél, évêque de Vannes, étaient arrivés la veille.

« A huit heures, Mgr Bouché, accompagné de ses illustres frères dans l'épiscopat, entouré des membres de son Chapitre et des chanoines formant sa garde d'honneur, et suivi des autorités et de ses invités, s'est rendu à la Cathédrale, splendidement décorée et remplie de fidèles.

« La cérémonie si intéressante de la consécration a aussitôt commencé et s'est déroulée majestueusement au son de l'orgue et au chant des cantiques. Parmi les assistants, nous avons vu : MM. le Préfet; le général Rollet; Gagon, président du tribunal civil; Bouillé, président du tribunal de commerce; de Largentaye, de Bézilal, A. Ollivier, le duc de Feltre, de Janzé, Armez et Even (de Lannion), députés; plusieurs conseillers généraux, les conseillers de préfecture, le secrétaire général, les chefs des divers services du département et diverses autres notabilités.

« La cérémonie s'est terminée vers dix heures. S. G. Mgr Bouché, revêtu de ses ornements pontificaux, a traversé la foule massée sur la place de la Préfecture, souriant à tous, donnant sa bénédiction. Le cortège des autorités et des invités l'a reconduit jusqu'à l'évêché, où Sa Grandeur, du haut du perron, a donné solennellement sa bénédiction avant de rentrer dans ses appartements.

« Le nouvel évêque du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier a pris cette belle devise : PRO DEO ET PATRIA, IN PACE ET CHARITATE. (Pour Dieu et la Patrie, dans la paix et la charité.) »

— Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. le docteur Ecorchard, chevalier de la Légion-d'honneur, directeur du Jardin des Plantes de Nantes, qu'il avait eu, pour ainsi dire, l'honneur de créer.

— M. Louis Bureau, professeur-suppléant à l'École de Médecine et de Pharmacie de Nantes, vient d'être nommé conservateur et directeur du

Muséum d'histoire naturelle, en remplacement de M. Dufour, récemment décédé.

— La Société académique de Nantes a renouvelé son bureau pour l'année 1883. Il est ainsi composé : M. le docteur Lapeyre, président ; M. Ch. Morel, vice-président ; M. Arnault, secrétaire-général ; M. le docteur Hervouet, secrétaire-adjoint.

— Les journaux de Paris de toutes les opinions viennent de se réunir dans une manifestation commune de respectueuse sympathie pour notre illustre compatriote, M. Paul Féval. Après un demi-siècle d'un labeur acharné, l'auteur des *Étapes d'une Conversion* vient d'être atteint, pour la seconde fois, dans sa fortune, en même temps qu'il était frappé dans sa santé. Pour être un grand écrivain, on n'est pas toujours pour cela un habile homme, entendu en affaires. Après avoir perdu, il y a six ans, la fortune amassée pour ses huit enfants, Paul Féval en avait reconstitué une seconde. En moins de six ans il avait économisé de nouveau cinq cent mille francs, sans préjudice des dons princiers qu'il avait faits à l'église du Sacré-Cœur, près de quatre-vingt mille francs prélevés par lui sur le produit de ses ouvrages. La Presse s'est émue de la situation d'un homme qui l'a tant honorée par son talent et son caractère ; un Comité s'est formé qui s'occupe des moyens de lui venir en aide dans des conditions dignes de lui. Mais il nous appartient à tous, et plus particulièrement à nous ses compatriotes, de donner un témoignage efficace de sympathie à l'auteur des *Contes Bretons*, de *Château-Pauvre*, de la *Fée des Grèves*, de *Bouche-de-Fer*, de la *Mort du Père*, et de tant d'autres beaux livres qui ont la Bretagne pour théâtre. Achetons donc les ouvrages de Paul Féval ; aujourd'hui, à la veille du premier de l'an, procurons-nous ces charmants livres d'étrennes, les *Contes de Bretagne*, les *Veillées de Famille*, la *première Aventure de Corentin-Quimper*, les *Merveilles du Mont-Saint-Michel*¹. Notre province a fourni à notre siècle quelques-uns de ses plus brillants prosateurs, Châteaubriand, La Meunais, Ernest Renan, Paul Féval enfin ; mais aucun d'eux, pas même Châteaubriand, n'est resté aussi fidèle que Paul Féval à l'esprit, aux traditions, aux sentiments religieux et monarchiques de la Bretagne. Dans tous ses livres, toujours et partout, il est demeuré un Breton bretonnant. A nous de le reconnaître et de lui payer notre dette.

LOUIS DE KERJEAN.

¹ Tous ces livres se trouvent à la Société générale de librairie catholique, chez M. Victor Palmé, rue des Saints-Pères, 75, à Paris.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE ET VENDÉENNE

BIBLIOGRAPHIE DES TRADITIONS ET DE LA LITTÉRATURE POPULAIRE DE LA BRETAGNE, par H. Gaidoz et Paul Sébillot. — In-8°, 62 p. Paris.

Extrait de la *Revue celtique*.

BIOGRAPHIES VENDÉENNES, par C. Merland, t. I. — In-18 Jésus, vii-471 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

C'est le 1^{er} des 5 vol. qui composeront ce recueil. On souscrit chez MM. Vincent Forest et Emile Grimaud, place du Commerce, 4, à Nantes. Prix : 20 fr., payables par 4 fr., après réception de chaque vol. — A la mise en vente, l'ouvrage sera porté à 25 fr.

CANTIQUE EN L'HONNEUR DE SAINT VINCENT FERRIER, par Mgr Bécet, évêque de Vannes, 8 p. in-16 avec musique. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

CHASSE (UNE) AUX MARSQUINS, par Francis Lefeuve. — In-8°, 8 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

FONTAINE, JE NE BOIRAI PAS DE TON EAU, proverbe. Gr. in-8°, 29 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

IMPORTANCE (DE L') DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE. Discours prononcé dans la séance du 19 novembre 1882, par M. Louis Linyer, président de la Société académique de Nantes. — In-8°, 23 p. — Nantes, imp. Vve Mellinet.

LISTE DES ADRESSES DE LA VILLE DE NANTES, par ordre alphabétique des noms, avec le tableau des places, quais, rues, etc ; par Vincent Forest et Emile Grimaud. *Nouvelle édition*. — In-8°, xxiii-219 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. 3 fr. 50.

LUCIENNE, roman, par Georges Bastard. — 1 vol. in-18 Jésus, 370 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud. — En vente, à Paris, chez Dentu, au Palais-Royal. 3 fr.

MOUVEMENTS (LES) DU SOL SUR LES CÔTES OCCIDENTALES DE LA FRANCE ET PARTICULIÈREMENT DANS LE GOLFE NORMANNO-BRETON ; par A. Chèvremont. — Gr. in-8°, 487 p. et 14 pl. coloriées. Paris, lib. Leroux. 15 fr.

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LE PATRONAGE DES DÉTENUÉS LIBÉRÉS. FONDATION D'UN ASILE A NANTES, par M. l'abbé A. Patron, aumônier des prisons de Nantes. — In-8°, 15 p. — Nantes, imp. de l'Ouest.

SÉANCE DE RENTRÉE DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE ET DE L'ÉCOLE DES SCIENCES ET DES LETTRES DE NANTES. — Novembre 1882. — Gr. in-8°, 55 p. Imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

VENÈTES (LES), CÉSAR ET BRIVATES PORTUS, par René Kerviler. — Gr. in-8°, 47 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*.

TABLE GÉNÉRALE DU TOME CINQUANTE-DEUXIÈME

ANNÉE 1882. — DEUXIÈME SEMESTRE

JUILLET

Mes trois Mois de prison dans la Vendée, par <i>Mocquereau de la Barrie</i>	5
La Prise de Bone en 1832 (Extrait des Mémoires du général <i>d'Armandy</i>) (suite).....	29
La Bretagne avant la Révolution. — Le Parlement de Bretagne en 1788, par M. <i>Barthélemy Pocquet</i>	45
Poésie. — Le Récit du Pilote, par M. <i>Louis Le Lasseur</i>	68
L'Association Bretonne, par M. <i>Yves Breton</i>	74
Chronique, par M. <i>Louis de Kerjean</i>	80
Nécrologie.....	84
Mélanges.....	86
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	88

AOÛT

La Bretagne avant la Révolution. — Le Parlement de Bretagne en 1788, par M. <i>Barthélemy Pocquet</i>	89
Biographies bretonnes. — M. Ernest du Laurens de la Barre, par M. <i>Robert Oheix</i>	120
Mes trois Mois de prison dans la Vendée (suite), par <i>Mocquereau de la Barrie</i>	133
Poésie. — Mes Souvenirs, par M. <i>Hippolyte Minier</i>	146
Causerie bibliographique, par M. <i>le Marquis de Granges de Surgères</i>	149
Notices et comptes rendus. — <i>Maison à vendre</i> , de M. Alfred de Courcy, par M. <i>Th. de Kernafflen</i>	162
Chronique, par M. <i>Louis de Kerjean</i>	165
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	168

SEPTEMBRE

Mes trois Mois de prison dans la Vendée (fin), par <i>Mocquereau de la Barrie</i>	169
La Prise de Bone en 1832 (Extrait des mémoires du général <i>d'Armandy</i>) (fin).....	181

TOME LII (DE LA 6^e SÉRIE).

33

La Bretagne à l'Académie française. — XII. Maupertuis (suite), par M. René Kerviler.....	197
Poésie. — Une Lutteinégale, par M. Vincent Audren de Kerdrét, sénateur.....	217
La Bretagne avant la Révolution. — Le Parlement de Bretagne en 1788 (suite), par M. Barthélemy Pocquet.....	219
Les Sociétés savantes de Bretagne. — Le Bulletin de la Société archéologique du Finistère, par M. Louis de Kerjean.....	237
Notices et comptes rendus. — <i>Pouillé historique de l'archevêché de Rennes</i> , de M. l'abbé de Corson, T. III : les Monastères, par M. S. de la Nicollière-Teijeiro. — <i>L'instruction publique dans les villes et les campagnes du Comté nantais avant 1789</i> , de M. Léon Maître, par M. Alfred Lallié. — <i>Les bourgeois de 93 : La fille de Notre-Dame</i> , de M. Ch. d'Héricault, par M. Louis de Kerjean. — M. F. Parenteau. — M. l'abbé Bouché, évêque nommé de Saint-Brieuc.....	242
Chronique. — Le Congrès de Châteaubriant, par M. Yves Breton.....	251
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	256

OCTOBRE

La Bretagne avant la Révolution. — Le Parlement de Bretagne en 1788 (suite), par M. Barthélemy Pocquet.....	257
La Bretagne à l'Académie française. — XII. Maupertuis (suite), par M. René Kerviler.....	280
La Procession du cimetière, conte du pays nantais, par M. Julien de la Ville-Béranger.....	296
Petits poèmes vendéens. — Le Signe de la Croix, par M. Emile Grimaud.....	301
A travers les livres, par M. Lucien Dubois.....	303
Le Combat du 13 prairial an II et la légende du Vengeur, par M. Gustave Bord.....	310
Notices et comptes rendus. — <i>La Course au XVII^e siècle : Duguay-Trouin et Saint-Malo, la cité-corsaire</i> , de M. l'abbé M.-F. Poulain, par M. S. de la Nicollière Teijeiro. — <i>La Censure sous le premier Empire</i> , de M. Henri Welschinger, par M. Alfred Lallié. — <i>Vie inédite de saint Paul-de-Léon</i> , publication de Dom Plaine, par M. Robert Ohez. — <i>Littératures anciennes et modernes</i> , J. M. J. A. — <i>Littératures anciennes ; littératures étrangères modernes</i> , par M. Olivier de Gourcuff. — <i>Episemasie ou relation d'Aletin le Martyr, concernant l'origine des villes de Nantes et de Rennes</i>	320
Chronique, par M. Louis de Kerjean.....	332
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	336

NOVEMBRE

La Bretagne à l'Académie française. — XII. Maupertuis (fin), par M. René Kerviler.....	337
--	-----

Le Combat du 13 prairial an II et la Légende du Vengeur (suite), par M. Gustave Bord.....	361
Une Chasse aux Marsouins, par M. Francis Lefeuvre.....	372
Trois Vœux du Congrès de Châteaubriant, par M. Yves Breton.....	378
A travers les livres (fin), par M. Lucien Dubois.....	386
La Bretagne avant la Révolution. — Le Parlement de Bretagne en 1788 (suite), par M. Barthélemy Pocquet.....	396
Notices et comptes rendus. — <i>Les Chouans. Épisodes des guerres de l'Ouest dans les Côtes-du-Nord (1792-1800)</i> , de M. G. de Kerigant, par M. Régis de l'Estourbeillon. — M. Bourgerel, par M. P. du Dréneuc.....	410
Chronique, par M. Louis de Kerjean.....	414
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	416

DÉCEMBRE

Les Canons de bois de la ville de Rennes en 1419, par M. Arthur de la Borderie.....	417
Un poète breton ignoré. — Du Bois-Hus, par M. Olivier de Gourcuff.....	426
La Bretagne avant la Révolution. — Le Parlement de Bretagne en 1788 (suite), par M. Barthélemy Pocquet.....	457
La Loge du préfet maritime, anecdote lorientaise, par M. Albert Macé.....	463
Biographies vendéennes. — M. Fortuné Parenteau, conservateur du Musée de l'Oratoire à Nantes, par M. P. du Dréneuc.....	469
Notices et comptes rendus. — <i>Les Heures gothiques et la littérature pieuse aux XV^e et XVI^e siècles</i> , de M. Félix Soleil, par M. L. M. — <i>La Mission de Marguerite</i> , de M. du Campfrauc, par M. Arthur de la Borderie. — <i>Œuvres nouvelles de Des Forges Maillard</i> , T. II, <i>Lettres nouvelles</i> ; publication de la Société des Bibliophiles Bretons, par M. T. de Laroque. — <i>Le Pouillé historique du diocèse de Rennes</i> , de M. l'abbé Guillotin de Corson. — <i>Les Chevaliers bretons de Saint-Michel</i> , par M. Gaston de Carné. — <i>Histoire du sentiment de la nature : Prolegomènes</i> , par M. Victor de Laprade. — <i>La Revue de la Révolution</i>	474
Chronique, par M. Louis de Kerjean.....	494
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	496

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

RELIGION

Pouillé historique de l'archevêché de Rennes, de M. l'abbé Guillotin de Corson, par M. S. de la Nicollière-Teixeira, 242-244, 492-493. — M. l'abbé Bouché, évêque nommé de Saint-Brieuc, 250. — *Sacre de Mer Bouché*, 494. — *Vie inédite de saint Paul-de-Léon*, publication de Dom Plaine, par M. Robert Oheix, 325-327.

HISTOIRE

ÉTUDES ET DOCUMENTS HISTORIQUES. — Mes trois mois de prison dans la Vendée, par M. Mochereau de la Barrie, 5-28, 133-145, 159-180. — La prise de Bône en 1832. (Extrait des Mémoires du général d'Armandy), (suite et fin), 29-44, 181-196. — Le Parlement de Bretagne en 1788, par M. Barthélemy Pocquet, 45-67, 89-119, 219-256, 257-279, 396-409, 457-462. — *Le combat du 13 prairial an II et la légende du Vengeur*, par M. Gustave Bord, 310-319, 361-371. — *Les Canons de bois de la ville de Rennes en 1419*, par M. Arthur de la Borderie, 417-435.

BIOGRAPHIE. — M. Henri Charpentier, 84-85. — Mer de la Hailandière, 85, 166-167. — Mer David, évêque de Saint-Brieuc, 165-166. — M. F. Parenteau, 250. — M. Hello, 333-334. — M. Guillaume Grootaërs, 334. — M. le comte Armand de Cintré, 334-335. — M. Emile de la Bigne-Villeneuve, 335. — M. Bourgerel, par M. P. du Dréneuc, 411-413.

CRITIQUE HISTORIQUE. — *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, par M. Louis de Kerjean, 237-241. — *L'instruction publique dans les villes et les campagnes du Comté nantais avant 1789*, de M. Léon Maître, par M. Alfred Lallié, 244-247. — *Duguay-Trouin et Saint-Malo, la cité-corsaire*, de M. l'abbé F.-M. Poulain, par M. S. de la Nicollière-Teixeira, 320-323. — *La censure sous le premier Empire*, de M. Henri Welschinger, par M. Alfred Lallié, 324-325. — *Episemasie ou relation d'Aletin le Martyr, concernant l'origine des villes de Nantes et de Rennes*, 331. — *Les Chouans. Episodes des guerres de l'Ouest dans les Côtes-du-Nord*, de M. G. de Kerigant, par M. Régis de l'Estourbeillon, 410-411.

FAITS CONTEMPORAINS. — Chronique, par M. Louis de Kerjean, de juillet, 80-83; — d'août, 165-168; — par M. Yves Breton, de septembre (le congrès de Châteaubriant), 251-255; — d'octobre, par M. Louis de

TABLE DES ARTICLES PAR ORDRE DE MATIÈRES

501

Kerjean, 332-335; — de novembre, 414-415; — de décembre, 494-495. — *L'Association bretonne*, par M. Yves Breton, 74-79. — *Trois vœux du Congrès de Châteaubriant*, par M. Yves Breton, 378-385.

LITTÉRATURE

RÉCITS ET NOUVELLES. — La procession du cimetière, conte du pays nantais, par M. Julien de la Ville-Béranger, 296-300. — Une chasse aux marsouins, par M. Francis Lejeune, 372-377. — La loge du préfet maritime, anecdote lorientaise, par M. Albert Macé, 463-468.

ÉTUDES LITTÉRAIRES. — M. Ernest du Laurens de la Barre, par M. Robert Oheix, 120-132. — La Bretagne à l'Académie française. — XII. Maupertuis (suite et fin), par M. René Kerviler, 197-216, 280-295, 337-360. — A travers les livres, par M. Lucien Dubois, 303-319, 386-395. — M. Fortuné Parenteau, conservateur du Musée de l'Oratoire à Nantes, par M. P. du Dréneuc, 469-473.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *Maison à vendre*, de M. Alfred de Courcy, par M. Th. de Kernafflen, 162-164. — *La Fille de Notre-Dame*, de M. Ch. d'Héricault, par M. Louis de Kerjean, 247-249. — *Histoire des littératures anciennes et modernes*, par M. Olivier de Gourcuff, 327-331. — *Œuvres nouvelles de Des Forges Maillard*, T. II, par M. T. de Laroque, 486-490.

POÉSIE

Le récit du pilote, par M. Louis Le Lasseur, 68-73. Mes Souvenirs, par M. Hippolyte Minier, 146-148. — Une lutte inégale, par M. Vincent Audren de Kerdré, 217-218. — Le signe de la croix, petit poème vendéen, par M. Emile Grimaud, 301-302.

BIBLIOGRAPHIE

Causerie bibliographique, par M. le marquis de Granges de Surgères, 149-161. — *Bibliographie bretonne et vendéenne*, 88, 168, 256, 336, 416, 496.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS

- D'ARMANDY (Général). — La prise de Bône en 1832 (suite et fin), 29-44, 184-196.
- AUDREN DE KERDREL (Vincent). — Une lutte inégale, poésie, 217-218.
- BORD (Gustave). — Le combat du 13 prairial an II et la légende du *Vengeur*, 310-319, 364-371.
- DE LA BORDERIE (Arthur). — Les canons de bois de la ville de Rennes en 1419, 417-435. — *La Mission de Marguerite*, de M. du Campfranc, 483-486.
- BRETON (Yves). — L'Association bretonne, 74-79. — Le Congrès de Châteaubriant, 251-255. — Trois vœux du Congrès de Châteaubriant, 378-385.
- DU BRENEUC (P.). — M. Bourgerel, 411-413. — M. Fortuné Parenteau, conservateur du Musée de l'Oratoire, à Nantes, 469-473.
- DUBOIS (Lucien). — A travers les livres, 303-319, 386-395.
- DE L'ESTOURBEILLON (Régis). — *Les Chouans*. Episodes des guerres de l'Ouest dans les Côtes-du-Nord, par M. G. de Kerigant, 410-411.
- DE GOURCUFF (Olivier). — *Histoire des littératures anciennes et modernes*, 327-331. — Un poète breton ignoré : Du Bois-Ilus, 426-462.
- DE GRANGES DE SURGÈRES (marquis). — Causerie bibliographique, 149-161.
- GRIMAUD (Emile). — Le signe de la croix, petit poème vendéen, 301-302.
- DE KERNAFFLEN (Th.). — *Maison à vendre*, par M. Alfred de Courcy, 162-164.
- DE KERJEAN (Louis). — Chronique de juillet, 80-83; — d'août, 165-168; — d'octobre, 332-335; — de novembre, 414-415; — de décembre, 494-495.
- KERVILER (René). — La Bretagne à l'Académie française : Maupertuis (suite et fin), 197-216, 280-295, 337-360.
- LALLIE (Alfred). — *L'instruction publique dans les villes et les campagnes du Comté nantais avant 1789*, par M. Léon Maître, 241-247. — *La censure sous le premier Empire*, par M. Henri Welschinger, 324-325.

TABLE DES ARTICLES PAR NOMS D'AUTEURS

503

- LE LASSEUR (Louis). — Le récit du pilote, poésie, 68-73.
- LEFEUVRE (Francis). — Une chasse aux marsouins, 372-377.
- M. (L.). — *Les Heures gothiques et la littérature pieuse aux XVI^e et XVII^e siècles*, par M. Félix Soleil, 474-479.
- MACÉ (Albert). — La loge d'un préfet maritime, anecdote lorientaise, 463-468.
- MINIER (Hippolyte). — Mes souvenirs, poésie, 146-148.
- MOCQUEREAU DE LA BARRIE. — Mes trois mois de prison dans la Vendée, publiés par M. Gustave Bord, 5-28, 133-145, 169-180.
- DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO (Stéphane). — *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, T. II, par M. l'abbé Guillotin de Corson, 242-244. — *Duguay-Trouin et Saint-Malo, la cité-corsaire*, par M. l'abbé F.-M. Poulain, 320-323.
- OHEIX (Robert). — M. Ernest du Laurens de la Barre, 120-132. — *Vie inédite de saint Paul-de-Léon*, publiée par Dom Plaine, 325-327.
- POCQUET (Barthélemy). — Le Parlement de Bretagne en 1788, 45-67, 89-119, 219-236, 257-279, 396-409, 457-462.
- TAMIZEY DE LAROCHE. — *Œuvres nouvelles de Des Forges Maillard*, T. II, 486-490.
- DE LA VILLE-BÉRANGER (Julien). — La procession du cimetière, conte du pays nantais, 296-300.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME

- Antiquaire (l') et les Puritains*, par Walter-Scott, 392-393.
Bourgeois (les) de 93 : la Fille de Notre-Dame, par M. Ch. d'Héricault, 247-249.
Bulletin de la Société archéologique du Finistère, 237-241.
Censure (la) sous le premier Empire, par M. Henri Welschinger, 324-325.
Château à vendre, par M. Alfred de Courcy, 162-164, 393.
Chouans (les), Episodes des guerres de l'Ouest dans les Côtes-du-Nord, par M. G. de Kerigant, 410-411.
De Paris au Tibet, par M. Francis Garnier, 308.
Dictionnaire de géographie universelle, par M. Vivien de St-Martin, 309.
Dictionnaire de l'art, de la curiosité et du bibelot, 392.
Duguay-Trouin et Saint-Malo, la cité-corsaire, par M. l'abbé F.-M. Poulain, 320-323.
Femme (une) du monde dans la Nouvelle-Zélande, par lady Barker, 391-392.
Heures (les) gothiques et la littérature pieuse aux XV^e et XVI^e siècles, par M. Félix Soleil, 474-479.
Histoire de du Guesclin et de son époque, par M. Siméon Luce, 304-305.
Histoire des littératures anciennes et modernes (J. M. J. A.), 327-331.
Histoire du sentiment de la nature : prolégomènes, par M. Victor de Laprade, 493.
Instruction (l') publique dans les villes et les campagnes du Comté nantais avant 1789, par M. Léon Maître, 241-247.
Légendes des plantes et des oiseaux, par M. X. Marmier, 308-309.
Lumière (la) électrique, par MM. Algiave et Boulard, 387-388.
Maréchal (le) Bugeaud, T. II, par M. d'Ideville, 388-389.
Maximes (les) de la Rochefoucauld, 149-161.
Microphone (le), par M. du Moncel, 309.
Mission (la) de Marguerite, par M. du Campfranc, 483-486.
Œuvres nouvelles de Des Forges Maillard, T. II, 486-490.
Pays (le) basque et la basse-Navarre, par M. Paul Perret, 393-395.
Pouillé historique de l'archevêché de Rennes, T. II, par M. l'abbé Guillotin de Corson, 242-244, 492-493.
Quatre ans au pays des Boërs, par M. de Weber, 307-308.
Revue de la Révolution, 493.
Rhamsès le-Grand, ou l'Égypte il y a 3.300 ans, par M. de Lanoye, 391.
Sahara (le) algérien, par M. Victor Largeau, 307.
Sermons choisis de Bossuet, édités par M. F. Brunetière, 390-391.
Théorie des alluvions artificielles, par M. Duponchel, 303-304.
Tour (le) du monde (1^{er} sem. de 1882), 305-307.
Vie inédite de saint Paul-de-Léon, publiée par Dom Plaine, 325-327.
Vivre : la vie en vaut-elle la peine? par M. Mallock, 389-390.

FIN DU TOME CINQUANTE DEUXIÈME

Nantes. — Imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 4.

LE CORRESPONDANT

(Paris, rue de Tournon, 29. — Un an, 35 fr.; 6 mois, 18 fr.)

N^o du 25 novembre 1882. — I. Les finances de la République. (Le Trésor de la Rocque.) — II. La Franc-Maçonnerie et le gouvernement de la République. (Claudio Jannet.) — III. Les correspondants de M. Joubert. (Paul de Raynal.) — IV. Souvenirs d'un voyage en Hongrie. — L'abbaye de Tihany. (P. Olivier, des FF. Prêcheurs.) — V. Une aventure. (Alexandre Rocafort.) — VI. Histoire et philosophie des contes de fées. III. fin. (M. de Lescuré.) — VII. Revue critique. (P. Douhaire.) — VIII. Quinzaine politique. (Auguste Boucher.) — IX. Lettre du prince Napoléon. — X. Mouvement économique et financier.

N^o du 10 décembre 1882. — I. Les finances de la République. (Le Trésor de la Rocque.) — II. L'élection de la magistrature à Paris en 1790. I. (H. Fourchy.) — III. Le prince de Metternich. (Ch. de Lacombe.) — IV. La question de la réforme de l'enseignement secondaire au XVIII^e siècle et de nos jours. — IV. (l'abbé A. Sicard.) — V. Les colonies françaises et la politique coloniale des peuples modernes, d'après les dernières publications. — I. (Anatole Langlois.) — VI. Un moraliste au théâtre. (Victor Fournel.) — VII. Mélanges. (M. de Lescuré.) — VIII. Revue des sciences. (Henri de Parville.) — IX. Livres d'étranges. (P. Douhaire.) — X. Quinzaine politique. (Auguste Boucher.)

CHEMINS DE FER DE L'OUEST

Paiement d'intérêts et escompte de ce paiement.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de prévenir MM. les porteurs des obligations de la Compagnie que l'intérêt semestriel des titres ci-après désignés, échéant le 1^{er} et le 6 janvier 1883, sera payé à dater desdites échéances :

- 1^o à présentation, à la caisse de la Compagnie, à Paris, rue Saint-Lazare, 110, Bureau des Titres, de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi, les dimanches et fêtes exceptés;
 - 2^o dans les gares du réseau désignées pour ce service, de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi, sous un délai de quinze jours à dater du dépôt des coupons ou des titres nominatifs ne donnant pas lieu à d'autres opérations que celles de la vérification;
 - 3^o sans frais ni commission, mais sous réserve de délais, à tous les guichets de la Société Générale, à Paris et dans les départements;
 - 4^o sans frais ni commission, mais sous réserve de délais, à tous les guichets de la Société Générale Alsacienne de Banque;
 - 5^o à tous les guichets de la Banque de France, dans les délais et conditions d'usage.
- Par suite des impôts établis par les lois des finances, le montant dudit intérêt se fixe ainsi qu'il suit :

OBLIGATIONS.

	TITRES NOMINATIFS.	TITRES AU PORTEUR.
3 %	7.275	6.886
4 % délivrées en échange des actions de l'ancienne C ^{ie} de Dieppe	9.70	9.242
De l'ancienne C ^{ie} de St-Germain (Emprunts 1842-1843)	24.25	23.052
De l'ancienne C ^{ie} de Versailles (R. D.) (Emprunt 1843)	24.25	23.052
De l'ancienne C ^{ie} de Rouen (Emprunt 1845)	19.40	18.285
De l'ancienne C ^{ie} du Havre (Emprunt 1848)	20.10	21.887
De l'ancienne C ^{ie} de l'Ouest (Emprunts 1852-1853-1854)	24.25	23.038

L'OFFICE DE LA PRESSE CATHOLIQUE

Fondé, il y a bientôt sept années, par M. Chatron, auquel est venu plus tard s'adjoindre M. de Mouxy, l'*Office de la Presse catholique* a vu sa prospérité s'accroître avec cette progression lente mais sûre, qui est le caractère distinctif des œuvres sérieuses.

Au mois d'avril dernier, nous apprenions les importants agrandissements de ses bureaux et magasins, agrandissements rendus indispensables par l'augmentation continue de sa clientèle et la création de nouveaux services. Aussi est-ce aujourd'hui avec une véritable satisfaction que nous enregistrons les nouveaux éléments de succès de cette Société avec laquelle un grand nombre de nos lecteurs ont déjà trouvé satisfaction et profit. Sa récente réorganisation fait de cette Œuvre un centre puissant de propagande et lui donne maintenant une place importante dans le monde des affaires. L'ancienne Société de l'*Office de la Presse catholique* vient donc de se transformer en Société anonyme au capital de deux cent mille francs. Le concours de MM. Chatron et de Mouxy est assuré à la Nouvelle Société, le premier ayant accepté les fonctions de Directeur, et M. de Mouxy celles de Président du Conseil d'administration. Des avantages plus grands encore que par le passé seront faits aux anciens souscripteurs et aux personnes désireuses de faire fructifier leurs épargnes tout en concourant au développement des œuvres de propagande par la presse et par l'image.

L'*Office de la Presse catholique* met à la disposition de nos lecteurs et de sa clientèle jusqu'à concurrence de mille actions seulement, le surplus du capital social étant déjà placé. Chaque action est de cent francs, au porteur, entièrement libérée et négociable.

Ces actions participent aux bénéfices de la maison, et de plus, elles sont frappées d'un timbre de la Cie de l'Assurance financière, qui assure le remboursement de pareille somme de cent francs, au moyen de tirages mensuels; ce qui fait que, dès le premier mois, l'actionnaire peut rentrer dans les cent francs déboursés, tout en restant propriétaire de son action de l'*Office de la Presse catholique*.

Peu de placements sont aussi sûrs et aussi rémunérateurs.

Les numéros sortis aux tirages mensuels de l'Assurance financière sont publiés régulièrement par le Bulletin de l'*Office de la Presse catholique*. Toutes les lettres et demandes de renseignements doivent être adressées à M. Chatron, directeur de l'*Office de la Presse catholique*, 59, rue Bonaparte, Paris.

AVIS IMPORTANT. — Ne pas confondre l'*Office de la Presse catholique* avec l'*Office catholique*, les deux maisons n'ayant jamais eu aucune communauté d'intérêts.

PRIME A NOS LECTEURS

Un grand journal de 12 pages pour 3 francs par an.

SOIRÉES DU VILLAGE ET DU CHATEAU

REVUE BI-MENSUELLE SOUVENT ILLUSTRÉE

Littérature, — Sciences, — Agriculture, — Nouvelles, — Économie domestique
Hygiène, etc.

PRIX DE L'ABONNEMENT réduit pour nos lecteurs : FRANCE, Un An 3 fr. — ÉTRANGER, 5 fr.

Adresser les demandes, accompagnées d'un mandat ou de timbres-poste, à l'*Office de la Presse Catholique*, rue Bonaparte, 59, à Paris.